



ATD Quart Monde Belgique asbl

Quatre années d'Université Populaire Quart Monde confrontées aux plans de lutte contre la pauvreté.

**Pierre Zanger
Elise Kerremans**

Coordination : J.P. Pinet

Table des matières

INTRODUCTION.....	5
Méthodologie.....	5
1. LE REVENU.....	7
A. Augmenter le pouvoir d'achat.....	7
A. 1. Le pouvoir d'achat pour vivre dignement.....	8
A. 2. L'indexation.....	9
B. La lutte contre le surendettement.....	10
B. 1. Quand on a des faibles revenus, on risque de s'endetter.....	10
B. 2. Comment s'en sortir quand on a des dettes ?.....	11
2. LA SANTE.....	14
A. Accès pour les plus pauvres.....	14
A.1. Accessibilité financière aux soins de santé.....	15
A.2. Accès pour les sans domicile fixe.....	16
A.3. Peur de perdre des droits.....	16
A. 4. Égalité.....	17
A. 5. Difficulté à obtenir un statut.....	17
B. Informations.....	17
C. Les liens entre les professionnels de la santé et les patients.....	18
3. L'EMPLOI.....	20
A. Ce que le travail apporte.....	20
B. L'accès à l'emploi.....	21
C. Des formations pas toujours accessibles et sans débouchés.....	24
D. Chômage, Aide Sociale et Activation.....	26
E. Un emploi décent.....	31
4. LE LOGEMENT.....	34
A. Domicile décent et abordable pour tous.....	35
A. 1. Les personnes sans-abri.....	35
A. 2. La question des loyers : un logement pour tous.....	36
A. 3. Un logement décent.....	37
A. 4. Immeubles abandonnés.....	38
B. Adresse de référence.....	39
C. Expulsions.....	40
D. Logement social.....	42
E. L'impact sur la vie de famille.....	43
F. Statut de cohabitant et impact sur la solidarité.....	43
5. L'EDUCATION.....	47
A. La non-gratuité de l'école.....	47
B. La relégation.....	49
C. L'importance de l'école.....	50
D. Le soutien aux parents.....	51
E. Les difficultés liées à l'école rencontrées par les personnes étrangères.....	53
6. L'ÉNERGIE ET L'ENVIRONNEMENT.....	54
A. L'Énergie.....	54
B. Environnement.....	56
7. L'ACCES A LA MOBILITE ET AUX SERVICES PUBLICS.....	58
CONCLUSION.....	60

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, les Universités Populaires Quart Monde sont des lieux de dialogue et de formation réciproque entre des personnes qui vivent dans la précarité et aussi des personnes qui ne vivent pas dans cette situation et qui veulent apprendre à lutter contre la misère avec ceux qui la vivent¹. Un réel savoir y est petit à petit développé, sur différents aspects de la vie de personnes vivant dans la grande pauvreté.

Dans le cadre de la participation belge à l'évaluation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)² faite par le Mouvement International ATD Quart Monde, il nous a semblé intéressant de reprendre cette connaissance acquise lors des Universités Populaires Quart Monde et de la confronter à différents plans belges de lutte contre la pauvreté. Entre savoir plutôt théorique, sur lequel sont basés ces derniers, et savoir pratique, tiré de l'expérience de vie et discuté lors des Universités Populaires, quels sont les points de recoupement, mais aussi de divergences ? Quels sont les points où la connaissance des plus pauvres éclaire ou montre les failles des plans de lutte contre la pauvreté ? Quels sont les aspects développés par ces derniers qui ne le sont pas forcément par les participants aux Universités Populaires Quart Monde ?

Cette confrontation de deux savoirs nous semblent particulièrement pertinente depuis la résolution adoptée par l'Assemblée Générale de l'ONU le 30 Novembre 2011, et plus spécifiquement son article 19, qui invite à la participation des populations les plus pauvres à la réflexion, la conception et la réalisation des politiques de luttes contre la pauvreté³.

Méthodologie

Nous avons décidé de reprendre 4 années complètes d'Universités Populaires Quart Monde. Celles-ci fonctionnant suivant un système d'année scolaire, nous nous sommes donc penchés sur les années 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011. Il nous a semblé, que quatre années d'Université populaire n'étaient à la fois ni trop peu, ni trop pour confronter la parole de ses participants aux différents plans belges de luttes contre la pauvreté.

Bien qu'en Belgique le mouvement ATD Quart Monde ait développé des Universités Populaires néerlandophones et francophones, nous nous sommes uniquement focalisés sur la partie

1 http://www.atd-quartmonde.org/Les-Universites-populaires-Quart,1199.html?var_recherche=Universit%E9%20populaire

2 Le programme des OMD a été lancé en 2000 à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Pour plus d'informations, voir le site internet dédié à cette campagne : <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>

3 Assemblée générale des Nations Unies, *Résolution A /C.2/66/L.67 « Deuxième décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) »*, New York, Nations Unies, Novembre 2011, consultable à cette adresse : http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/C.2/66/L.67

francophone. Un travail ponctuel autour d'un thème a été réalisé par une autre personne sur deux Universités Populaires néerlandophones.

Cela a également influencé le choix des différents plans belges de lutte contre la pauvreté retenus. Nous n'avons pas pris en compte les plans de lutte contre la pauvreté néerlandophones. Ensuite, nous avons décidé de retenir des plans traitant des années 2008 à 2010, et ceci pour deux raisons. Premièrement parce que cette tranche d'années correspond à celle des Universités Populaires retenues. Deuxièmement, parce qu'à cause du blocage politique qu'a connu la Belgique à partir de 2010, aucun nouveau plan de lutte contre la pauvreté n'a été rédigé.

Nous avons décidé de nous baser sur différents plans belges francophones de lutte contre la pauvreté, afin de pouvoir aussi, bien évidemment les confronter entre eux, mais également parce qu'en Belgique certaines compétences sont du domaine du fédéral, et d'autres du domaine du régional.

Nous avons donc retenu le Plan fédéral de lutte contre la pauvreté 2008-2010, le Plan d'Action National d'Inclusion Sociale (PAN Inclusion) 2008-2010, le Plan bruxellois de lutte contre la pauvreté 2010, et enfin le Plan fédéral de développement durable 2009-2012⁴.

Si la présence des plans fédéral et bruxellois 2010 semblent assez logiques, nous devons nous arrêter sur le choix du PAN Inclusion et du Plan fédéral de développement durable 2009-2012.

Le premier est un plan fédéral avant tout produit à destination de l'Union européenne⁵. Il ne traite que de trois points : logement, emploi et pauvreté infantile. Bien qu'il suive principalement les constats et recommandations du Plan fédéral de lutte contre la pauvreté, nous l'avons retenu pour sa dimension européenne.

Concernant le deuxième, la réflexion est la suivante. Le développement durable s'articule autour de trois piliers : environnemental, économique, et social. Dès lors, il nous a semblé intéressant d'examiner comment ce plan traite les questions de pauvreté, surtout qu'il contient une partie sur l'inclusion sociale⁶.

A partir de ces différents plans de lutte contre la pauvreté, nous avons choisi sept points que nous allons confronter aux paroles et aux vécus des participants aux Universités Populaires (UP) Quart Monde. Il s'agit respectivement du revenu, de la santé, de l'emploi, du logement, de l'éducation, de l'environnement, et enfin de l'accès à la mobilité et aux services publics.

4 Ces quatre différents plans sont consultables, respectivement, à ces adresses :

http://www.luttepauvrete.be/publications/Plan_lutte_pauvrete%C3%A9_040708.pdf

http://www.luttepauvrete.be/publications/layout_PANincl_2008-2010.pdf

http://www.observatbru.be/documents/graphics/rapport-pauvrete/rapport-pauvrete-2010/4_plan_action_2010.pdf

http://www.fedweb.belgium.be/fr/binaries/broch_do_plan_poddo_2009_fr_tcm119-18324.pdf

5 Consulter : <http://www.mi-is.be/be-fr/doc/politique-de-lutte-contre-la-pauvrete-plan-daction-national-inclusion-2008-2010>

6 *Plan fédéral de développement durable*, pp. 83-97

1. LE REVENU

En matière de lutte contre la pauvreté, la question du revenu semble toujours primordiale comme l'exprime parfaitement le plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté 2010 : « Un revenu décent ne peut être une condition suffisante pour échapper à la pauvreté, mais il reste une condition nécessaire. L'absence de revenu ou l'insuffisance des revenus est en grande partie à l'origine d'une exclusion dans d'autres domaines »⁷.

Le lien entre le revenu et l'accès à d'autres composantes essentielles du quotidien est tout à fait confirmé par un militant lors de l'Université populaire Quart Monde du 15 septembre 2009 : « *Quand on perd son revenu, il y a toutes sortes de conséquences qui se passent pour d'autres droits* ».

Ce lien est également très explicite dans le plan fédéral de lutte contre la pauvreté 2008-2010. Le premier objectif de ce plan s'intitule en effet « Un revenu qui permet de faire des projets »⁸. Cela est très évocateur, et ce pour deux raisons : tout d'abord parce que la question du revenu se trouve être la première évoquée, et ensuite parce que ce revenu doit *permettre de faire des projets*, c'est-à-dire de pouvoir envisager des choses, afin de pouvoir vivre pleinement sa vie, de façon stimulante. C'est à dire une vie qui ne soit pas uniquement de la survie.

Du fait de ce lien fort, la question du revenu apparaît de façon importante dans les différents plans de lutte contre la pauvreté que nous avons retenus. Tout comme pour le plan fédéral, c'est le premier point abordé par le plan bruxellois 2010. Le PAN Inclusion, pourtant centré sur le logement, l'emploi et la pauvreté infantile, y fait également allusion aux pages 19 et 21. Seul l'avant projet de plan fédéral de développement durable 2009 ne mentionne pas cette question dans sa partie sur l'inclusion sociale, ce qui n'est pas forcément surprenant.

Des Universités populaires et des plans de lutte contre la pauvreté, il ressort que le revenu doit être analysé selon deux points principaux : l'augmentation du pouvoir d'achat et la lutte contre le surendettement.

A. Augmenter le pouvoir d'achat.

De façon récurrente, la question du pouvoir d'achat se retrouve dans les discours des hommes politiques, souvent pour relancer la consommation. Dans le cas de la lutte contre la pauvreté, on peut l'aborder de façon différente : le pouvoir d'achat pour vivre dignement. Nous ferons également un petit point sur la question de l'indexation.

⁷ Plan bruxellois, Op. Cit., p. 39

⁸ Plan fédéral, Op. Cit., p. 2 ou p. 18

A. 1. Le pouvoir d'achat pour vivre dignement.

Lors de l'UP du 15 mars 2011 portant sur la relation « chômage-travail, qu'en est-il aujourd'hui ? », un participant demandait « *un salaire pour vivre dignement, plus élevé que le chômage* ». Le témoignage suivant, relevé de l'UP du 15 septembre 2009, est éloquent à ce sujet. Il montre bien que l'absence de revenus peut « casser » une vie : « *Elle s'est retrouvée au chômage. [...] Donc il y a eu moins d'argent dans la famille. Ils avaient des choses à payer et un climat de peur s'est installé, une atmosphère de peur s'est installée dans la famille. Cela a entraîné petit à petit des disputes dans le ménage et ça ne fonctionnait plus très bien.[...] Le ménage a cassé et pour finir cet homme s'est retrouvé dehors avec sa valise.[...] Donc cela a entraîné qu'il a passé quelques nuits dans sa voiture et petit à petit, il y a eu une descente de sa personnalité, de sa fierté, de sa dignité* ».

Concernant plus spécifiquement le pouvoir d'achat, le plan fédéral de lutte contre la pauvreté 2008 annonce, dès les premières lignes de sa partie consacrée au revenu, « qu'une personne sur deux estime qu'elle n'a pas assez d'argent pour vivre »⁹. C'est une inquiétude que l'on retrouve dans le discours d'une personne lors de l'UP du 20 janvier 2009 : « *Après avoir payé le loyer, l'électricité, la nourriture, que reste-t-il pour vivre ?* ». C'est de cette constatation que découle l'objectif 1.1 du plan fédéral 2008 : « Pour le Gouvernement, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, l'objectif de soutien au pouvoir d'achat des personnes vivant en situation de pauvreté s'inscrit dans les priorités socio-économiques qu'il élabore »¹⁰.

La question du pouvoir d'achat passe également par celle des salaires minima qui doivent permettre de vivre dignement et de sortir de la misère. Pourtant, ils ne sont pas une garantie, comme l'explique bien un militant lors de l'UP du 15 mars 2011 :

« *On parle d'un salaire pour vivre dignement. Qu'appelle-t-on exactement un salaire pour vivre dignement quand on voit que certains ouvriers, parce qu'ils ont des petits salaires, sont obligés de vivre parfois avec leur famille dans des voitures ou dans des caravanes ? Là il faudrait peut être que les pouvoirs politiques se posent la question de savoir pourquoi des gens qui ont un salaire et qui n'arrivent pas à trouver un logement sont obligés de vivre en caravane ou en taudis ou même chez des marchands de sommeil pour pouvoir survivre ? Je trouve ça scandaleux quand on voit les barèmes des salaires* ».

Cette réalité des salaires minima trop faibles, qui ne sont pas une protection absolue contre la misère, n'est pas méconnue des politiques. La question de les relever revient régulièrement. Tel est en tout cas ce qu'affirme le plan fédéral de lutte contre la pauvreté de 2008 dans le point 4 de l'objectif 1.1: le gouvernement travaillera pour prendre des mesures pour augmenter les salaires

⁹ Ibid., p. 18

¹⁰ Ibid., p. 19

minima¹¹.

Le plan d'action bruxellois fait le même constat : pour lutter contre la pauvreté, il convient d'intervenir directement sur le revenu, notamment à l'aide d'une augmentation des allocations minimales et le salaire minimum jusqu'au niveau de seuil de risque de pauvreté européen¹². Mais, précisant que les leviers d'une politique des revenus ne relèvent pas des compétences des autorités bruxelloises, mais des autorités fédérales, le plan incite fortement celles-ci à s'engager dans une politique d'augmentation des allocations minimales et des salaires minima¹³.

Quant au Plan d'Action National d'Inclusion 2008-2010, quand il évoque succinctement le revenu, il fait mention du plan fédéral de lutte contre la pauvreté 2008 et de la volonté du gouvernement fédéral d'augmenter le pouvoir d'achat via une majoration des allocations sociales les plus basses¹⁴.

Il convient toutefois de nuancer quelque peu cet accès à un « revenu digne ». Les personnes connaissant la pauvreté relèvent fréquemment des obstacles qui l'empêchent : ainsi, pour pouvoir obtenir une indemnité de chômage ou le RIS, il faut pouvoir fournir une adresse, ce qui n'est pas forcément évident pour des personnes sans abri, au vu de la difficile application du droit à l'adresse de référence (voir plus loin le point 4.B. sur l'adresse de référence).

Mais même sans rentrer dans cette considération-là, de multiples exemples soulignent que de plus en plus souvent le revenu (allocations de chômage mais également le RIS) est soumis à des conditions : effectuer certains travaux ; suivre certaines formations sans avoir de garantie d'être embauché par la suite ; ou bien apporter des preuves de recherches d'emploi, alors que les entreprises rechignent de plus en plus à les signer, etc¹⁵.

A. 2. L'indexation

Le plan fédéral 2008 affirme que : « Le Gouvernement a confirmé son intention de préserver le mécanisme d'indexation des salaires et des allocations sociales qui constitue un filet de protection fondamental et, par là un facteur de prévention de pauvreté face à l'augmentation du coût de la vie »¹⁶.

Si l'indexation des salaires et allocations sociales est effectivement un filet de protection fondamental, certaines personnes ont tout de même des doutes que l'indexation suive complètement la hausse du coût de la vie, comme l'affirme ce militant lors de l'UP du 15 janvier 2008 : « *Plus*

11 *Plan fédéral, Op. Cit.*, p. 19

12 Évalué à 11.678 € net par an ou 973 € net par mois pour un isolé et de 24.524 € net par an ou 2.044 € net par mois pour un ménage composé de deux adultes et deux enfants.

Voir : http://www.luttepauvrete.be/chiffres_nombre_pauvres.htm

13 *Plan Bruxellois., Op. Cit.*, p. 39 et 61

14 *PAN Inclusion, Op. Cit.*, p. 19 et 21

15 Associations partenaires du Rapport général sur la pauvreté, « Conditionnalité des droits », *ATD Quart Monde / ATD Vierde Wereld*, Documentation ATD Quart Monde, 2010, pp. 8-10.

Publication consultable sur internet : <http://www.atd-quartmonde.be/lodel/index.php?id=215>

16 *Plan fédéral, Op. Cit.*, p. 18

tard, si les revenus augmentent de 2 à 3% et que le coût de la vie augmente de 10 à 15%, il est clair que maintenant, on a déjà du mal à payer le loyer, l'électricité et la nourriture et subvenir aux autres besoins, ce qui veut dire que plus tard, on pourra juste payer le loyer et l'électricité et pas la nourriture ».

Surtout que le système d'indexation a des limites : la liste des produits repris ne comprend pas tous les produits de consommation de base ; ensuite, l'indexation a toujours un retard par rapport aux augmentations et entraîne aussi des augmentations de prix, du loyer notamment.

B. La lutte contre le surendettement

En Belgique, le surendettement est un vrai problème reconnu. Le plan fédéral de lutte contre la pauvreté de 2008 fait état de 490 908 contrats de crédits défaillants, ce qui n'est qu'un aperçu du problème, certaines autres dettes n'étant pas répertoriées¹⁷. Le plan identifie trois types de dettes qui reviennent : le paiement des fournitures en gaz et en électricité, les frais liés à des soins de santé et les frais scolaires. D'après le plan fédéral de 2008, il s'agit de poursuivre la lutte contre le phénomène de surendettement par une approche globale tant à l'égard des preneurs de crédit que des prêteurs, en veillant notamment à renforcer les instruments de prévention¹⁸. C'est-à-dire que le plan reconnaît que peuvent être « fautifs » les preneurs mais aussi les prêteurs.

Pour les familles qui vivent la pauvreté, la question des dettes se posent de deux manières qui correspondent respectivement aux thèmes des deux UP du 15 janvier et du 19 février 2008 : « Quand on a de faibles revenus, on risque de s'endetter », et « Comment s'en sortir quand on a des dettes ? ».

B. 1. Quand on a des faibles revenus, on risque de s'endetter.

Le thème de l'UP du 15 janvier 2008 rejoint l'objectif stratégique 13 du plan bruxellois de lutte contre la pauvreté 2010, concernant la prévention et la lutte contre le surendettement : un revenu trop faible est souvent à l'origine de l'endettement¹⁹.

Dans les témoignages des militants ci-dessous ce lien est bien explicité. Il est difficile de toujours se priver pour cause de faibles revenus, les personnes ont envie d'être comme les autres, il existe beaucoup de publicités qui incitent à consommer, en présentant cela comme de bonnes affaires ou en proposant des crédits, ce qui conduit à faire des choix qui peuvent paraître illogiques aux yeux des personnes qui ne vivent pas ces difficultés.

– « Il n'y pas un ordre qui serait le même et qui serait bon pour tout le monde. D'une personne à l'autre, on ne va pas mettre la même importance et à certains moments de la vie, d'un jour à l'autre,

17 Ibid., p. 22

18 Ibid., p. 23

19 *Plan bruxellois, Op. Cit.*, p. 39. D'après ce plan, environ 1/10ème de la population bruxelloise est accablée de dettes.

ce n'est pas le même qui va être le plus important. Les assistants sociaux disent : voilà ce qui doit être le plus important. Et puis en fait, à certains moments, on fait des choix, on s'endette pour des trucs qui pour les autres qui ne vivent pas les difficultés ne sont pas importants. On se fait mal voir à cause de ça, ça met mal à l'aise ».

– « Parfois on ne réfléchit pas et on prend un crédit. Après il faut payer et on ne s'en sort pas, ce sont les huissiers. Il faut du courage pour résister aux crédits. C'est dur de toujours se priver. Les catalogues et les publicités incitent à consommer. Des marchands de TV, frigo, ... proposent un crédit ».

– « Les soldes c'est très bien mais parfois, on a l'impression de faire de tellement bonnes affaires qu'on a vu des gens qui achetaient deux appareils ménagers parce qu'ils étaient en solde alors qu'ils n'avaient besoin que d'un seul ».

– « On s'endette parce qu'on veut que ses enfants soient comme les autres ».

Dans les déclarations de ces militants, le recours au crédit est effectivement perçu comme dangereux, mais il est difficile d'y résister, et cela souvent à cause de la publicité. Problème aujourd'hui connu des politiques, le plan fédéral de lutte contre la pauvreté 2008 mentionne que le Gouvernement « travaille actuellement à examiner la loi de 1991 sur le crédit à la consommation en particulier les ouvertures de crédits et la publicité »²⁰. Dans les faits, les ouvertures de crédits et la publicité sont de plus en plus réglementées²¹.

Lors de cette même UP, des militants relevaient également que l'on peut s'endetter pour des raisons extérieures ou personnelles, qui n'ont pas à voir avec la consommation :

– « Les imprévus peuvent entraîner des dettes : un accident, un incendie, une maladie, un décès, un problème administratif, ... ».

– « Une séparation peut entraîner des frais supplémentaires : l'obligation dans certains cas de trouver un nouveau logement, ça peut entraîner des frais de procédure, des frais de divorce, des frais complémentaires pour les enfants, et devoir assumer les charges d'un ménage avec un seul revenu ». (15/01/2008)

B. 2. Comment s'en sortir quand on a des dettes ?

Par rapport à ce thème de l'UP du 19 février 2008, certaines personnes ont témoigné de situations très dures pour cause d'endettement :

²⁰ Plan fédéral, Op. Cit., p. 23

²¹ http://economie.fgov.be/fr/binaries/Loi_Wet_19910612_Cred_consom_Consum_kred_coord_20110828_tcm326-106200.pdf et http://economie.fgov.be/fr/consommateurs/Credit_consommation/Reclame_Publicite/

– « J'ai connu des personnes qui avaient des dettes envers l'Etat ou des dettes de pensions alimentaires, et on leur avait saisi la totalité de leurs revenus ».

– « Dans le cas de dettes alimentaires, c'est tout à fait clair qu'on peut saisir la totalité du revenu. Je ne parle pas des allocations familiales. Bien souvent c'est un homme qui a ce genre de dettes. Il a des dettes alimentaires vis-à-vis de son ex-épouse et de ses enfants. Et bien on peut saisir la totalité de ses revenus même s'il est au chômage, même s'il est au RIS, la totalité jusqu'au dernier cent, même la mutuelle. Il peut cependant vivre en demandant une aide exceptionnelle ».

– « Par rapport aux conséquences, il y a beaucoup de gens qui dépriment, parfois ça conduit au suicide. Les conséquences de l'endettement sont quand même très graves. On se rend compte qu'il y a des personnes qui finalement font le choix, qui n'est pas un vrai choix, de dire : je suis à la rue, je n'ai pas d'adresse, on ne pourra pas me poursuivre, les huissiers ne pourront pas me trouver. Donc ce sont des conséquences très lourdes, extrêmes et qui ne sont pas exceptionnelles ».

Quelqu'un rappelle également l'importance d'être bien informé : « L'importance d'être, avant les dettes, dans une bonne information, de peur de tomber dans les dettes ».

Mais la question qui revient le plus souvent est celle des médiateurs de dettes et d'huissiers de justice :

– « Mon 'médiateur de biens', il n'a rien payé et il a mis de l'argent dans sa poche ».

– « Il faut avoir confiance dans la personne parce que sinon ça peut mal se passer ».

– « En discutant avec différentes personnes, ce qui les choquaient, c'est que l'administrateur de biens ne rendait pas de comptes par rapport aux dettes. Elles ne savaient pas ce que l'administrateur remboursait par rapport aux dettes, où ils en étaient ».

– « C'est tout à fait clair que dans le règlement collectif de dettes, on a les mêmes déviances qu'on constate chaque jour. (...) Il faudrait imposer de pouvoir rendre des comptes à la personne qui est suivie par cette procédure ».

– « J'ai entendu des gens qui ont fait appel à des médiateurs de dettes pour les aider à payer leurs dettes, et en fin de compte ça leur a coûté beaucoup plus cher que s'ils avaient payé directement ».

– « Si un jeune est majeur, les parents sont étrangers à la dette. Mais ce qui arrive, si le jeune est domicilié avec ses parents, où l'huissier va-t-il ? Au domicile. Le domicile de qui ? Des parents. Et il va exécuter, faire une saisie chez les parents. Et ce n'est pas une dette des parents, c'est un problème d'exécution, de jugement ».

– « J'ai appelé l'organisme et il m'a dit que la dette est éteinte mais seulement maintenant on est rentré dans les intérêts et il y a à peu près 1000 euros à rembourser pour les intérêts ».

Dans ces quelques phrases, les militants mettent en cause les pratiques mises en place (médiation de dettes, règlement collectif de dettes, administrateur de biens, huissier). Elles n'apparaissent pas toujours - aux yeux de débiteurs - dignes de confiance, et la communication envers le débiteur semble défaillante.

Ces problèmes et dysfonctionnements ont un écho dans les plans belges de lutte contre la pauvreté, et il faut s'évertuer à les régler. Le plan fédéral de 2008 indique que le Gouvernement se doit d'examiner la loi sur le règlement collectif de dettes, et notamment prévoir des obligations de communication du médiateur de dettes envers le débiteur. Il dit aussi qu'il faut examiner les pratiques de recouvrement de certains huissiers de justice²². Le PAN Inclusion 2008-2010, bien que sa partie consacrée au revenu soit courte, évoque également ces engagements du plan fédéral de lutte contre la pauvreté 2008 en matière de médiation de dettes²³. Quant au plan bruxellois de lutte contre la pauvreté 2010, il prévoit également une action dans le domaine de la médiation de dettes et la prévention de l'endettement par l'intermédiaire du Centre d'Appui aux services de Médiation de Dettes de la Région de Bruxelles-Capital (GREPA) qui soutient le fonctionnement des services bruxellois de médiation de dettes²⁴. Le plan estime que le rôle du GREPA étant important, son financement doit être maintenu et renforcé²⁵.

A travers ces quelques lignes, on se rend bien compte qu'avoir un faible revenu ne permet pas de vivre décemment et qu'il y a un risque accru d'endettement. Comme le dit ce participant à l'Université populaire du 16 mars 2010 : « *Quand on a de petits revenus, c'est vraiment un combat de tous les jours. La pression du chômage et la peur qui en découle, et du coup la peur d'entraîner toute sa famille dans encore plus de difficultés, sont fortes* ».

Si nous avons déjà mentionné les publicités qui incitent à consommer, le Mouvement ATD Quart Monde dénonce également les stratégies existantes de surendettement des pauvres par les organismes de crédit. Par exemple, la Banque Nationale « fiche » une personne quand elle a trois mensualités de retard dans le remboursement d'un crédit. Les organismes qui offrent un crédit doivent consulter le fichier de la banque Nationale si le crédit qu'ils veulent accorder est supérieur à 1250 euros. Mais il n'est pas interdit d'accorder un crédit à une personne qui est « fichée ».

22 *Plan fédéral, Op. Cit.*, p. 23

23 *PAN Inclusion, Op. Cit.*, p. 19

24 A travers, entre autres, des formations à la médiation de dettes, le soutien de l'action des médiateurs de dettes, etc...

25 *Plan bruxellois, Op. Cit.*, p. 63

2. LA SANTE

A la lecture des paroles de militants lors des Universités populaires, il convient de faire au préalable deux remarques concernant le domaine de la santé. De prime abord, celui-ci ne semble pas être prioritaire aux yeux des militants et il paraît revenir de façon moins pressante et spontanée que d'autres domaines (travail, logement, revenu, etc...). D'un autre côté, il en est toujours fait mention, il est vrai parfois de manière très brève, dans les UP des années 2007, 2008, 2009 et 2010. C'est un signe que si ce domaine n'apparaît pas comme étant primordial, il a néanmoins une importance toute reconnue.

C'est un peu la même place que lui accordent les différents plans de lutte belge contre la pauvreté : bien présent mais sans être l'objectif prioritaire. Que ce soit le Plan fédéral de lutte contre la pauvreté de 2008, le Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté, le Plan fédéral de développement durable 2009-2012, la santé y est constamment mentionnée. Seul manque à l'appel le PAN Inclusion 2008-2010 qui n'aborde pas ce point, comme indiqué dans l'introduction de ce travail.

Les plans fédéraux de lutte contre la pauvreté et de développement durable sont d'emblée très explicites sur le lien entre pauvreté et santé. Le plan fédéral de lutte contre la pauvreté de 2008 reconnaît que « plus une personne est pauvre ou en situation d'exclusion sociale, moins elle est en bonne santé »²⁶. Le plan souligne l'importance d'assurer l'accès au droit à recevoir des soins pour tous. Le plan fédéral de développement durable 2009-2012 énonce quant à lui que vivre en bonne santé est une condition pour atteindre l'éradication de la misère : « En matière de capital humain, l'éradication de la pauvreté ne pourra être réalisée que si une personne dispose de trois capacités minimales : disposer d'un niveau de vie décent, vivre longtemps et en bonne santé, pouvoir accéder à l'éducation et l'instruction »²⁷.

Au regard des différents plans de lutte contre la pauvreté et des paroles des militants lors des UP, il nous a semblé que le domaine de la santé pouvait être décliné en deux grands points : d'un côté, l'accès pour les plus pauvres aux soins et de l'autre, l'information. Si ces deux aspects peuvent sembler être un seul et même point, nous avons souhaité les différencier. L'accès à l'information semble en effet être un point crucial qui mérite une attention particulière. Nous verrons également un troisième point concernant les liens entre les professionnels de la santé et les patients.

A. Accès pour les plus pauvres

A partir des paroles de militants, nous avons relevé cinq éléments qui rentrent dans cette catégorie :

²⁶ Plan fédéral, *Op. Cit.*, p. 25

²⁷ Plan fédéral de développement durable, *Op. Cit.*, p. 15

l'accessibilité financière aux soins de santé, l'accès pour les sans domicile fixe, la peur de perdre les droits à la sécurité sociale, la question de l'égalité, et enfin la difficulté à obtenir un statut.

A.1. Accessibilité financière aux soins de santé

Malgré le système de mutuelle, les soins de santé ne sont pas gratuits. Cela peut être un frein énorme pour les ménages à revenus bas, au chômage, ou dépendant du RIS. Plusieurs témoignages de militants lors de l'UP du 15 janvier 2008 expriment ce problème :

– « *Il y a des médicaments qui ne sont pas remboursés, et quand on doit les prendre, ça coûte très cher* ».

– « *C'est comme l'assurance complémentaire dans les soins de santé, on se dit : je ne vais pas la prendre, je ne peux pas tout payer. On fait des choix. Puis un jour, on a besoin de ce à quoi on a renoncé et on est dans une situation difficile* ».

– « *Dans toutes les préparations à l'UP, il y avait des exemples de dettes vis-à-vis d'un hôpital et les gens paient pendant des années. Normalement il y a les systèmes de mutuelle pour favoriser l'accès aux soins et malgré cela, ça reste un poste où on a beaucoup de dépenses, et même si ce sont des petites dépenses, quand ça se répète, cela devient de gros postes de dépenses* ».

Les différents plans de lutte contre la pauvreté belge (ou certains outils de surveillance) n'occultent pas ce point. Ainsi, le Baromètre social 2010 de l'Observatoire de la Santé et du Social Bruxellois s'inquiète du fait qu'en 2008 près de 40% des ménages aux revenus les plus bas disent avoir dû postposer ou renoncer à des soins de santé pour raisons financières²⁸. Quant au plan fédéral de lutte contre la pauvreté de 2008, constatant que de plus en plus de ménages éprouvent des difficultés à financer des soins de santé, il préconise dans son action 2.2 l'amélioration de l'accessibilité financière aux soins de santé.

Le constat fait par l'Observatoire de la Santé et du Social Bruxellois est également partagé par le Mouvement ATD Quart Monde. De nombreuses personnes continuent de dire que les médicaments sont chers, malgré les remboursements et font le « choix » forcé de ne plus se soigner. Souvent il faut faire un choix entre des postes vitaux : si on décide de bien se soigner, il faut alors prendre sur un autre poste de dépense, qui peut être la nourriture.

28 Baromètre social 2010 de l'OSSB, p. 69

A.2. Accès pour les sans domicile fixe

Lors de l'Université populaire du 23 octobre 2007, qui avait trait au système de sécurité sociale, des militants ont témoigné de la difficulté pour des personnes sans domicile d'avoir accès aux soins de santé, aux allocations qui leur sont dues suite à leur état de santé ou à une mutuelle :

– « Elle ne s'est pas présentée à la « Vierge Noire²⁹ », elle n'avait plus de domicile, ça veut dire qu'elle ne pouvait plus recevoir son courrier dans sa boîte aux lettres et là-dessus, on lui a supprimé sa Vierge Noire. »

– « Je connais plusieurs personnes qui sont à la rue. Par ce biais-là, elles n'ont pas d'affiliation à la mutuelle et elles n'ont pas de moyen d'aller vers ces mutuelles. Je me demande quelles sont les solutions pour ces personnes-là, d'autant plus qu'elles ne vont pas se faire soigner parce qu'elles n'ont pas de moyens. »

Des plans de luttes contre la pauvreté que nous avons retenus, seul le Plan d'action bruxellois évoque, dans sa partie consacrée à la santé, la situation des personnes sans-abri. Et encore, cela se fait sans vraiment aborder le problème de l'accès aux soins médicaux ou aux mutuelles. L'action 20.7 de ce plan concerne bien un projet d' « Infirmiers de rue », mais cela ne peut être vu comme un véritable accès aux soins de santé ou à une mutuelle, ce dont s'inquiètent principalement les militants Quart Monde.

A.3. Peur de perdre des droits.

Le système de sécurité sociale, mis en place à la suite de la Seconde Guerre Mondiale, a été le fruit d'un dur et long combat de la fin du XIXème siècle à la première moitié du XXème siècle. Il n'a donc pas toujours existé et n'est pas immuable.

Le chemin parcouru n'est pas méconnu des militants qui, dans le climat de crise financière actuelle, émettent des craintes concernant l'avenir des droits à la sécurité sociale, comme l'exprime ce militant lors de l'UP du 20 janvier 2009 : « Si demain les banques font faillite [...] la sécurité sociale pourrait tomber et plein de choses qu'on a acquises pendant toutes ces années, on pourrait les perdre ».

Face à cette appréhension, on peut rappeler que l'objectif stratégique 20 du plan bruxellois de lutte contre la pauvreté est de garantir le bien-être social et une bonne santé pour tous les bruxellois³⁰. Et dans l'Action 20. 2 de ce même plan, la raison d'être des Maisons médicales et leurs prestations de soins de santé primaire à coût abordable est clairement réaffirmée³¹.

29 Surnom fréquent de la Direction générale personnes handicapées, du nom dans l'ancienne rue dans laquelle se trouvait les locaux.

30 Ibid., p. 41

31 Ibid., p. 81

A. 4. Égalité

Le plan fédéral de lutte contre la pauvreté de 2008 reconnaît que certaines personnes ne bénéficient pas de l'accès aux soins, notamment pour des raisons financières. Sa proposition 18 vise notamment à « lutter contre le refus d'hospitaliser des patients qui ne peuvent pas payer d'acompte »³². De fait, cette proposition montre bien que l'égalité de l'accès aux soins de santé n'est pas respectée. Un constat également dressé par un militant Quart Monde concernant la qualité des soins, lors de l'UP du 18 septembre 2007 : *« C'est la même chose dans l'accès aux soins de santé, par ex. Où on sait très bien qu'il y a de bons et de moins bons hôpitaux, de bons et de moins bons soins, et donc l'accès effectif c'est aussi l'accès à la qualité »*.

A. 5. Difficulté à obtenir un statut

Lors de l'Université populaire du 17 mai 2011, un militant Quart Monde a exprimé de manière forte la difficulté d'obtenir le statut OMNIO, souvent pour des raisons administratives : *« Une piste qui a été proposée, c'est favoriser l'accès aux soins. Avec des bas revenus c'est difficile de se soigner . Des mesures ont été déjà prises comme le statut OMNIO qui améliore effectivement la situation mais on constate que beaucoup de personnes ont des difficultés à obtenir ce statut. Une des propositions serait de rendre le statut OMNIO automatique. Donc que les personnes ne soient pas obligées de le demander, de faire des formalités, d'apporter des preuves. Il existe actuellement, notamment grâce à l'informatique des possibilités de connaître leurs revenus sans qu'elles doivent fournir elles-mêmes un tas de papier. Donc rendre le statut automatique pour les personnes qui sont dans les conditions pour l'obtenir »*.

En écho direct avec cette revendication, les propositions 22 et 23 du plan fédéral de lutte contre la pauvreté 2008 portent justement sur le statut OMNIO. Il est proposé d'en améliorer son information, mais surtout de simplifier son accès, et d'étudier si son automatisation peut être rendue effective.

B. Informations

L'idée qui revient souvent dans les Universitaires Populaires quand il s'agit du système de sécurité sociale et de santé, c'est que celui-ci est en grande partie bon, mais il est très complexe, avec une réelle difficulté d'obtenir l'information. Le besoin d'être aidé pour accéder à l'information est ressenti fortement. Et les démarches administratives sont souvent lourdes, ce qui peut en décourager plus d'un. C'est ce qu'expliquent différents militants lors de l'UP du 20 novembre 2007 et du 21 octobre 2008 :

– *« Des gens sans papiers à qui à un moment donné, on régularise leur situation ; ils ne savent absolument pas quoi faire. C'est ce qui est arrivé à Meriem. Elle ne savait pas que pour avoir le*

³² Plan fédéral, Op. Cit., p. 25

remboursement de certains soins et d'ambulance, il fallait payer un complément de cotisations à la mutuelle. Et ça personne ne le lui avait dit.»

– « *Nous, par exemple, dans le groupe à St-Gilles, à un moment quelqu'un est venu avec une feuille qui expliquait toute une série de choses pour l'accès à la santé auxquelles on avait droit. La plupart ne l'avait pas lue, mais cette personne-là avait eu l'expérience et elle est venue l'expliquer aux autres et puis elle a 'arrangé' avec les personnes pour qu'elles puissent faire les démarches. »*

– « *Je suis allée chez un ostéopathe. Il m'a dit de me renseigner pour savoir si j'avais droit au remboursement de soins. J'ai appris à la mutuelle que grâce à la cotisation complémentaire, j'avais droit au remboursement de ces soins. »*

– « *Un monsieur allait travailler à vélo. Il a eu un accident et il a eu un bras cassé. Il ne savait pas qu'il fallait cotiser à une caisse d'indépendant. Suite à cela, il n'a pu aller travailler. Il s'est retrouvé sans rien. »*

Ce problème d'information sur l'accès aux soins de santé semble donc particulièrement important. Il est reconnu à la fois par le plan fédéral de lutte contre la pauvreté de 2008 et le plan d'action bruxellois de 2010. Le premier s'engage dans son Action 2.3 à partager plus l'information, à la rendre plus lisible, et à simplifier les démarches administratives³³. De son côté, le second prend une décision concrète en décidant, dans son action 20.8, de soutenir l'ASBL Solidarités Nouvelles-Bruxelles dans son projet d'« Information juridique dans le domaine de la santé »³⁴, afin de permettre aux personnes en situation de précarité de connaître leurs droits en matière de santé.

C. Les liens entre les professionnels de la santé et les patients

L'action 2.4 du plan fédéral 2008 de lutte contre la pauvreté met l'accent sur le renforcement des liens entre professionnels de la santé et patients. Il nous a semblé important de relever ce point, parce que l'on voit que parfois ces liens existent, et qu'ils sont importants pour les familles, comme le souligne le témoignage de ce militant lors de l'UP du 27 mars 2009: « *A l'ONE il y avait une infirmière, elle a empêché sa collègue d'envoyer le rapport. Elle ne me connaissait pas, elle ne voulait pas juger avant de me connaître. J'y allais toutes les semaines à l'ONE. Cette infirmière a défendu ma famille au CPAS. Elle téléphonait souvent. On pouvait lui faire confiance. Elle a dit qu'elle serait toujours là pour nous aider ».*

En Belgique, le Mouvement ATD Quart Monde essaie de participer activement au renforcement des liens entre professionnels de santé et patients. Ainsi, en 2008, plusieurs membres du Mouvement ATD Quart Monde ont publié un travail collectif à destination des professionnels de la santé au titre

³³ Ibid., p. 26

³⁴ Plan bruxellois, Op. Cit., p. 84

évocateur « Professionnels de la santé, vous avez un rôle important dans la réalisation de nos projets »³⁵. Ce travail a été présenté pour la première fois à un groupe de professionnels de la santé à l'occasion d'une co-formation co-organisée par ATD Quart Monde et la Fédération des Maisons Médicales et Centres de Santé Intégrés de la Communauté Française de Belgique qui s'est tenue sur 4 journées à l'hiver 2008, sur le thème «Comment les exclus questionnent-ils nos pratiques ? ». Cette journée a réuni 16 professionnels de la santé en maisons médicales, ainsi que 4 personnes ayant une expérience de pauvreté et d'exclusion, membres du Mouvement ATD Quart Monde³⁶.

35 <http://www.atd-quartmonde.be/Projets-pauvrete-et-sante.html>

36 <http://www.atd-quartmonde.be/Co-formation-avec-la-Federation.html>

3. L'EMPLOI

Le thème de l'emploi est certainement le point le plus important de ce travail. Cela apparaît clairement par l'abondance des paroles de militants lors des Universités populaires Quart Monde sur ce sujet. Quant aux différents plans belges de lutte contre la pauvreté, ils traitent tous de ce thème, dans des proportions assez conséquentes. On peut aussi rappeler que l'article 23 de la Constitution belge garantit le droit au travail.

L'ampleur de ce thème s'illustre très bien par cette phrase d'un militant Quart Monde lors de l'Université populaire du 17 octobre 2009 : « *Si tu perds le droit au travail, tu risques de perdre très vite ton droit au revenu, au logement, et donc les choses, les pièces de domino tombent très très vite* ».

Les différents plans belges de lutte contre la pauvreté ne disent pas autre chose. Le plan fédéral 2008-2010 constate que « globalement, l'emploi reste le meilleur moyen de protection qu'ont les citoyens contre le risque de pauvreté. En effet, le risque de pauvreté des personnes actives est nettement inférieur à celui des personnes sans emploi »³⁷. Le Plan d'Action National d'Inclusion 2008-2010 enfonce le clou sur le fait qu'en Belgique, il y a plus de ménages sans emploi ayant un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté européen que dans le reste de l'Europe. Quant au plan bruxellois de 2010, il confirme les propos des plans cités ci-dessus, tout en insistant qu' « outre l'aspect du revenu, le travail remplit encore bon nombre d'autres fonctions essentielles en matière d'intégration sociale (valorisation des compétences, développement de contacts sociaux, de l'identité personnelle, etc...) »³⁸.

Nous allons donc commencer par voir ce que le travail apporte, puis la question de l'accès à l'emploi, et celle des formations. Viendra ensuite une grosse partie sur le chômage, l'aide sociale et l'activation, et on finira par une réflexion sur un emploi décent.

A. Ce que le travail apporte

Plusieurs témoignages de militants lors des Universités Populaires Quart Monde évoquent tout ce qu'apporte un emploi, outre le revenu, en terme de développement personnel.

– « *Je parle du travail qui apporte un bien-être et à certains moments un don de soi. Un travail n'apporte pas qu'un salaire mais aussi une expérience, la possibilité d'ouvrir les charnières pour qu'on puisse devenir membre actif de la communauté : rentrer et contribuer à la communauté d'une manière ou d'une autre et ne plus être un peu dépendant. Faire le travail pour soi-même et non par*

³⁷ *Plan fédéral, Op. Cit.*, p. 29. Malgré ce constat, le plan stipule pourtant dans la même page que « l'emploi n'est plus un rempart absolu contre le risque de pauvreté. En effet, aujourd'hui, 4,2% des personnes actives courent un risque de tomber dans la précarité. C'est le phénomène des « working poor » ».

³⁸ *Plan bruxellois, Op. Cit.*, p. 39

obligation ». (UP du 19 Avril 2008 à Liège)

– «*Avant je faisais plein de choses. Depuis que je ne travaille plus car je suis à la mutuelle, je fais beaucoup moins. Quand je rentre chez moi je ne fais plus rien : comme si j'étais une personne âgée. Ma grand-mère fait plus de choses que moi. Pourtant ça devrait être l'inverse* ». (UP du 19 Avril 2008 à Liège)

– «*A travers l'emploi, le mot travail, il n'y a pas que travailler, s'épuiser au travail. Je crois qu'on doit réfléchir en terme de comment est-ce que notre emploi va nous permettre de pouvoir avoir une promotion dans la vie. Moi je parle emploi comme moyen de promotion et pas en tant que moyen de vivre* ». (UP du 17 Mai 2011)

On voit bien de ces quelques témoignages que l'aspect intégration sociale du travail est important aux yeux des militants Quart Monde. Dans un même sens, face à la réalité du chômage, le plan bruxellois de lutte contre la pauvreté 2010 souhaite, dans son objectif 15, « développer des alternatives pour la réalisation d'intégration sociale du travail. L'activation des chômeurs ne peut se limiter à une insertion purement professionnelle et à une participation active au marché du travail. Une participation active à la société doit également être possible par d'autres voies que le travail rémunéré, comme le volontariat »³⁹.

B. L'accès à l'emploi

Si le droit au travail est inscrit dans l'article 23 de la Constitution, il n'est pourtant pas respecté. C'est une réalité dont témoignent plusieurs militants Quart Monde lors de l'UP du 20 janvier 2009 :

– « *Le droit au travail est non accompli. Il n'existe pas vraiment comme un droit. [...] Il n'y a pas de droit opposable pour le travail.* » (UP du 20 janvier 2009)

– « *On a droit au travail mais dans le fond personne n'est obligé d'en donner* » (UP du 20 janvier 2009)

Lors de l'UP du 17 mai 2011, un militant fait une distinction intéressante entre emploi, qui manque, et travail, qu'il y a en abondance : « *Il y a plein de travail à faire, il y a des maisons à rénover, il faut s'occuper des gens. Ma maman est en maison de retraite et on n'a jamais le temps de faire tout ce qu'il faudrait, parce qu'il n'y a pas assez de personnel. Et en même temps on dit qu'il n'y a pas de travail. Ce qui manque ce sont les emplois, pas le travail* ».

Le plan bruxellois 2010 de lutte contre la pauvreté, dans son objectif 14, souhaite réaliser le droit au travail, en réaffirmant qu'une « personne peut prétendre à un emploi stable et de qualité »⁴⁰. Mais les

39 Ibid., p. 39

40 Ibid., p. 39

actions préconisées ne portent pas sur comment faire respecter ce droit, mais plutôt sur des mesures d'aides pour l'emploi, que ce soit par l'encouragement de l'emploi et d'entrepreneuriat comme indépendant, ou l'engagement de demandeurs d'emplois inoccupés comme ACS (Agents Contractuels Subventionnés)⁴¹ ; ou encore par le soutien d'acteurs de l'insertion professionnelle, que ce soit Actiris ou autres organismes d'insertion socio-professionnelles (Actions 14.6 et 14.7)⁴².

Le plan fédéral de lutte contre la pauvreté 2008 ne parle pas directement du droit au travail. Dans son action 3.1, il souhaite plutôt favoriser l'accès à l'emploi et lutter contre les pièges à l'emploi, notamment le fait que « travailler pour gagner moins, c'est anormal, mais c'est pourtant encore possible ». Du coup il préconise, pour motiver les personnes à aller travailler, d'accroître le différentiel entre les revenus du travail et les allocations sociales⁴³.

Des militants Quart Monde mettent également en avant le lien impossible entre expérience et travail, auquel ne répondent pas les différents plans de lutte contre la pauvreté :

– « *L'expérience, on doit l'avoir mais quand on travaille. Si vous ne nous donnez pas l'occasion de travailler, où on va trouver l'expérience?* » (UP du 15 février 2011).

– « *Pour trouver un travail on demande de l'expérience mais sans travail comment avoir de l'expérience ?* » (UP du 26 octobre 2010 à La Louvière).

Ou encore, la difficulté de s'insérer dans des arcanes administratives : « *Quand on ne comprend pas ses papiers on ne sait pas quoi faire. Si on ne sait pas lire on est démuni. Il faut faire les démarches mais on ne les comprend pas.* » (UP du 15 février 2011).

Deux points particuliers, dans la question de l'accès au travail, peuvent être relevés dans les paroles des militants Quart Monde : la situation des étrangers et celle des jeunes.

Concernant les étrangers, lors de l'UP du 21 septembre 2010, deux témoignages sont assez marquants :

– « *Pour des personnes qui désirent travailler il est extrêmement difficile d'avoir un contrat de travail si on n'a pas un permis de séjour. Et il est très difficile d'avoir un permis de séjour si on n'a pas de contrat de travail. C'est un cercle vicieux que l'on doit pouvoir dénoncer* ».

– « *Les personnes qui viennent de Roumanie ou de Bulgarie, jusque 2011 et peut être probablement 2014 en fait n'ont pas le droit de travailler sauf dans 72 métiers et qui sont pour la plupart des métiers à haute qualification⁴⁴. Il y a juste quelques métiers où des personnes sans qualification ont*

41 Ibid., p. 64

42 Ibid. p. 65

43 *Plan fédéral, Op. Cit.*, p. 29. Le plan mentionne également que retrouver un travail signifie aussi la perte des avantages liées aux allocations sociales, ce qui ne favorise pas la mise à l'emploi. Il propose donc, concernant les allocations, qu'elles ne soient pas basées sur un statut (chômeur ou travailleur), mais plutôt liées à un salaire de référence au dessous duquel toute personnes pourrait continuer à percevoir des avantages sociaux.

44 Voir, par exemple, sur le site de la Région de Bruxelles-Capitale, les « [professions en pénurie](#) » (pdf)

le droit de travailler qui sont entre autres la récolte des fruits. C'est ce qu'on appelle des métiers en tension c'est-à-dire des métiers où il manque des personnes. Et souvent ces personnes n'ont pas les diplômes qui permettent de prétendre à ces emplois-là (...). C'est pour tous les Roumains et tous les Bulgares qui viennent d'Europe de l'Est. Les personnes sont interdites de travail ».

Sur ce sujet, le Plan National d'Inclusion 2008-2010 reconnaît que le taux de chômage de longue durée le plus fort est celui des personnes ayant une nationalité étrangère à l'UE des 27 (13%)⁴⁵. Sans rentrer dans le détail d'une politique d'accueil qui n'est pas de son ressort, le plan fédéral de lutte contre la pauvreté 2008 propose de rendre possible aux demandeurs d'asile l'accès au bénévolat, afin qu'ils aient une occupation utile lors de l'attente de la décision officielle. Il ajoute que ce serait également logique qu'ils aient accès à l'emploi dans certaines professions où il y a des carences⁴⁶.

La question de l'emploi des jeunes touche beaucoup les militants Quart Monde, comme le montre ces nombreux témoignages lors de l'Université populaire du 26 octobre 2010 :

– *« Je vois des jeunes qui galèrent, qui n'arrivent plus à avoir des activités professionnelles et qui, malgré leur diplôme et leurs études sont obligés de changer de métier. Mais ils n'ont pas fait des études pour ça, alors ils doivent faire des formations ».*

– *« Il y a beaucoup de jeunes qui veulent trouver un travail, qui ont un diplôme, mais malheureusement les grands patrons ne les laissent pas montrer ce dont ils sont capables ».*

– *« Les jeunes, en particulier les jeunes très pauvres, ne trouvent pas à s'insérer dans le monde du travail ».*

– *« On sait évidemment que les jeunes des milieux défavorisés ont du mal à trouver un travail, mais en plus il y a une grande discrimination, les jeunes venus d'ailleurs trouvent encore moins facilement de travail à Bruxelles que les autres. La plupart du temps quand ils se présentent on leur dit que la place est prise. Il y a une initiative : certaines entreprises sont d'accord de prendre des CV sans nom, sans photos, sans lieu de naissance. C'est anonyme. Peut être qu'à ce moment-là les jeunes qui viennent d'ailleurs, qui sont immigrés, auront plus de chances de trouver un emploi ».*

– *« Les jeunes aujourd'hui sont dans des filières qui n'offrent pas de vraies perspectives de se situer dans l'avenir ».*

Des différents plans belges, seul le plan bruxellois mentionne plusieurs actions pour l'insertion

<http://www.bruxelles.irisnet.be/travailler-et-entreprendre/travailler/travailler-comme-ressortissant-etranger/dispense-du-permis-de-travail> 17/04/2012. La liste française, semblable à l'origine à celle-ci, a été revue et fortement réduite

[http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20110812&numTexte=44&pageDebut=13867&pageFin=13867)

[numJO=0&dateJO=20110812&numTexte=44&pageDebut=13867&pageFin=13867](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20110812&numTexte=44&pageDebut=13867&pageFin=13867) 17/04/2012

45 PAN Inclusion, Op. Cit., p. 14

46 Plan fédéral, Op. Cit., p. 32

professionnelle des jeunes. L'action 14. 4 prévoit un cadre CPP (Construction du Projet Professionnel) systématique pour les jeunes s'inscrivant pour la première fois comme demandeurs d'emploi. Action 14.5 prévoit aussi, à travers des bureaux d'intérim social, l'insertion de jeunes de 16 à 30 ans peu scolarisés sur le marché de l'emploi par le travail intérimaire couplé à un accompagnement social⁴⁷. Le plan prévoit aussi d'informer assez tôt les élèves de classes terminales quant au marché de l'emploi⁴⁸.

Cette question de l'emploi des jeunes est à mettre en lien avec un autre phénomène que ressentent les participants aux Universités populaires Quart Monde : le monde est devenu plus dur, plus intransigent, il est plus délicat de s'y insérer et d'y trouver un travail :

– « *Si on pouvait revenir comme dans le temps, avant quand tu sortais de l'école,... maintenant c'est mal fait parce que la vie est plus dure pour tout le monde, mais de notre temps, les gens qui ne savaient pas lire et écrire, le problème était là. Quand j'étais gamin, à 14 ans, tu trouvais du travail.* » (UP du 18 septembre 2007)

– « *Avant à 14 ans on travaillait sans rien, pas besoin de diplômes. Maintenant avec le même diplôme tu n'as rien, pas de travail.* » (UP du 26 Octobre 2010)

– « *J'ai commencé à travailler au noir à 8 ans. Donc je ne crois pas que ce soit une question de qualification, je crois que c'est vraiment la question, et elle n'est pas nouvelle. Elle date depuis des années : « Comment est-ce qu'on peut mettre sa valeur en avant dans un monde où on est de plus en plus casés dans des tiroirs qu'on ouvre et qu'on ferme à 'bon' escient ? »* (UP du 17 mai 2011)

Finalement, pour finir ce point sur l'accès à l'emploi, et pour rester dans le ton des témoignages précédents, on peut citer ce constat d'une personne lors de l'UP du 19 avril 2008 à Liège : « *Des emplois stables, il n'y en a plus énormément. Combien d'usines ont fermé en Belgique ? Combien y-a-t-il de faillites par mois ? Parce qu'on a ouvert les portes de l'Europe, et il y a l'euro et tout ça, les patrons disent « C'est moins cher en allant là-bas » et ils ont tout délocalisé. Donc on ferme des usines en Belgique pour aller autre part. A ce moment là, il n'y a plus d'emplois stables.* ».

C. Des formations pas toujours accessibles et sans débouchés

Ici encore, des différents plans que nous avons relus, seul le plan bruxellois 2010 mentionne la formation professionnelle, certainement parce que celle-ci est, comme le rappelle ce même plan, une compétence communautaire⁴⁹. Sans détour, ce plan indique dans son objectif stratégique 14 que,

47 *Plan bruxellois, Op. Cit.*, p. 65

48 *Ibid.*, p. 69

49 *Ibid.*, p. 64

pour réaliser le droit au travail, il convient d'investir dans [...] la formation professionnelle⁵⁰. Dans les faits, il prévoit une subvention à Bruxelles Formation pour des actions de formation, afin de développer les qualifications des demandeurs d'emploi pour améliorer leur position sur le marché de l'emploi⁵¹.

D'après les paroles des militants Quart Monde, ces formations peuvent être vues comme de la « poudre aux yeux » : elles ne résolvent pas le problème du chômage et ne sont pas toujours accessibles :

– « *La plupart des formations comme parkiste ou magasinier, il faut un permis de conduire. Mais si tu es au chômage, comme tu peux le passer ? Ils nous disent que la formation est gratuite mais les cours c'est 1500 euros. Une fois que tu as le permis, il faut avoir la voiture.* ». (UP du 21 septembre 2010)

– « *Les cours que je prends sont payés par la communauté française donc ça ne me revient à rien. Il y a juste le livre à payer. C'est cours du soir en néerlandais et c'est la communauté française qui paie parce que j'étais dans une école à Jette. Si tu n'habite pas à Jette tu dois payer* ». (UP du 21 septembre 2010)

– « *Je voudrais dire aussi, qu'on arrête de proposer aux gens formation sur formation, qui ne débouchent absolument sur rien. Moi je connais des tas de gens, on leur a proposé des tas de formations et ça ne débouche pas sur du travail, et les gens ils en ont marre et c'est pour ça qu'ils ne vont plus se former.* » (UP du 17 octobre 2009)

Et comme pour l'accès à l'emploi, au niveau des formations, il y a une grande inquiétude envers la situation des jeunes. L'UP du 17 avril 2010, consacrée au thème « Quel avenir pour les jeunes? » est à cet égard intéressante :

– « *Une personne a fait des formations pour la cuisine. Après elle est allée en stage... pour qu'elle ait droit au chômage. Ce n'est pas le droit au travail, c'est le droit au chômage!* »

– « *J'ai fait la formation complémentaire pour mon diplôme et ça ne m'a pas amené à un travail. Le patron m'a dit « Tu n'as pas assez d'expérience de travail même avec cette formation ». Alors comment faire? »*

Cette question est aussi revenue lors de différentes UP :

– « *On a quand même parlé de nombreuses situations où les jeunes n'avaient pas fait d'études, avaient quitté l'école très tôt parce que ça ne marchait pas, qu'ils ne voyaient pas d'issue pour eux, et la seule chose qu'on leur proposait c'était des formations mais qui n'aboutissent à rien. Il y avait*

50 Ibid., p. 39

51 Ibid., p. 66

un jeune qui avait utilisé l'expression « formations culs de sacs » parce que ça ne débouche sur rien, ça ne donne pas de perspectives ». (UP du 26 Octobre 2010)

– « Ce qui est important c'est vraiment ce lien avec les entreprises pour qu'il y ait quelque chose à faire, pas simplement former puis laisser le jeune tout seul ». (UP du 15 mars 2011)

– « Quand on voit que certains CPAS mettent en place des formations pour jeunes à 1 euro de l'heure et après 18 mois de formation, ni un contrat, ni un diplôme, ni même une attestation ! Ça je dis c'est de l'esclavage ! Mon fils, pour qu'il puisse travailler tous les jours, malgré le 1 euro de l'heure me coûte 250 euros par mois. Ma femme et moi on a fait le choix de payer ces 250 euros parce qu'on croit en notre fils, mais la société qui a mis ce type de formation en place ne croit sûrement pas en notre fils ». (UP du 17 mai 2011)

D. Chômage, Aide Sociale et Activation

Ce thème de l'activation à l'emploi est certainement le plus important, de par les nombreux témoignages des participants aux UP Quart Monde qui s'y rapportent, et de par le fait que ce thème soit repris, plus ou moins longuement, dans les différents plans de lutte contre la pauvreté sur lesquels nous nous appuyons.

Ainsi, le plan fédéral de 2008 y consacre plusieurs pages et reconnaît d'emblée que les personnes les plus fragilisées ont un risque accru d'être sanctionnées par l'ONEM (Office National de l'Emploi) dans le cadre de la procédure d'activation à l'emploi⁵². Il rappelle que l'Accord de Gouvernement prévoit une évaluation de la politique d'activation, avec une attention accrue pour les personnes en situation de pauvreté et loin de l'emploi⁵³. C'est dans ce cadre qu'il formule plusieurs propositions afin d'augmenter le nombre de médiateurs de terrains de l'ONEM pour faire le pont entre les personnes précarisées et l'administration, proposer des formations à destination des facilitateurs de l'ONEM autour du phénomène de la pauvreté, et améliorer l'information transmise par l'ONEM en faveur des demandeurs d'emploi en tenant compte des spécificités des personnes précarisées⁵⁴.

Le PAN Inclusion 2008 consacre lui aussi un gros point à l'activation des demandeurs d'emploi, en reprenant, comme à son habitude, la plupart des points développés dans le plan fédéral. Dans cette partie sur l'activation, il reprend aussi à son compte un aspect du plan fédéral 2008 que l'on a vu dans l'« accès à l'emploi », à savoir que pour motiver les personnes à aller travailler, il est nécessaire d'augmenter l'écart entre les revenus et les allocations sociales⁵⁵.

Enfin, le plan bruxellois 2010, usant toujours de la rhétorique du travail comme un droit, se fait lui

⁵² *Plan fédéral, Op. Cit.*, p. 30

⁵³ *Ibid.*, pp.30-31

⁵⁴ *Ibid.*, p. 31

⁵⁵ *PAN Inclusion, Op. Cit.*, p. 18

plus général, en redisant que pour réaliser le droit au travail, « il convient d'investir dans [...] le placement et la réintégration dans le circuit du travail »⁵⁶.

Mais ces différents plans d'action ne portent pas forcément leurs fruits, ce qui a fait dire à une personne lors de l'UP du 20 mai 2008 : « *Comment ça se fait qu'avec toutes les possibilités, il y a encore autant de personnes qui restent sans travail ? Comment ça se fait qu'avec tout ce qu'il y a à leur disposition, il y a encore autant de monde sans travail ?* ».

Une autre personne, lors de l'UP du 21 octobre 2008, mettait l'accent sur le fait que, quand on a eu une vie dure, il faut d'abord se reconstruire avant de pouvoir rentrer dans un processus de mise à l'emploi : « *La personne disait qu'on peut avoir des formations, inciter au travail, comme à l'ONEM ici en Belgique, il faut aller se présenter pour un emploi, etc. La personne disait qu'avant ça, on a besoin de se reconstruire. Parfois à cause des difficultés de la vie, pour avoir une vie comme les autres, il faut repasser par une reconstruction, il faut reprendre le goût de la vie, se relever avec d'autres et apprendre des gestes avant le travail* ».

Certains mettent aussi en avant des questions de langage qui à leur avis n'est pas approprié : « *En entendant les problèmes par rapport au chômage et aux travailleurs sans emploi, on devrait d'ailleurs dire «travailleurs sans emploi» plutôt que chômeurs, parce que souvent c'est l'entreprise qui a fermé ou des choses comme ça, il n'y a pas assez de postes de travail, on le voit bien avec la crise maintenant* ». (UP du 17 Octobre 2009)

De nombreux témoignages montrent les nombreuses difficultés et obstacles rencontrés par les personnes vivant dans la pauvreté dans les situations de chômage et d'activation des chômeurs, qui sont rarement connues et prises en compte par les professionnels :

- les risques encourus sont grands pour ces personnes et leurs familles :

– « *Les gens qui sont au chômage sont stressés, ils sont énervés, ils sont sur une corde raide. L'ONEM se prend parfois pour Dieu le père parce qu'il donne le chômage puis il l'enlève et il ne se rend pas compte de ce qu'il fait avec les gens. Ils sont à la rue avec leurs gosses qui vont peut-être être placés parce qu'ils ne peuvent plus payer le loyer* ». (UP du 20 mai 2008)

– « *En fait les gens qui ont un travail sont obligés de suivre ce qu'on leur demande de faire et s'ils sortent de ce moule là et bien ils n'ont plus de travail. Avant si on n'était pas d'accord avec son patron, on partait de la société et on trouvait un autre travail. Mais maintenant cela ne marche plus, il n'y a pas de travail* ». (UP du 21 octobre 2010)

– « *Je vais vous parler d'un ami que je connais qui a été exclu du chômage car il n'a pas su répondre à une convocation. C'était la troisième convocation. En fait, cette personne n'a jamais*

⁵⁶ *Plan bruxellois, Op. Cit.*, p. 39

reçu cette convocation de l'ONEM. Par contre, elle a bien reçu le courrier qui disait qu'elle était radiée du chômage. [...] Il n'a pas été possible de contester la suppression du chômage Pour récupérer les droits du chômage, cette personne doit travailler 332 jours ouvrables ». (UP du 15 février 2011)

- l'information passe mal ; les sanctions mal connues :

– « *On lui a proposé plusieurs formations, il les suivait pas très régulièrement ; donc quand on a demandé qu'il se présente au bureau dans le cadre du plan Activa, il n'a pas pu montrer les preuves de recherche de travail et donc les conséquences ont été dramatiques pour lui : il ne savait pas montrer de preuve de recherche de travail, donc on lui a donné une sanction qui était très lourde. Il a eu une suspension de chômage de 13 mois et de là, il a commencé à s'endetter, il ne savait plus payer le loyer, il avait déjà des dettes auparavant, et donc cette famille s'est retrouvée dehors avec les deux enfants.*

Il fallait qu'il montre qu'il allait régulièrement à la formation. Il n'a pas pensé que les conséquences allaient être si dramatiques et donc c'est une punition qu'il a eue .

Ce père de famille ne semblait pas conscient des risques qu'il courait en ne suivant pas régulièrement cette formation qu'on lui proposait. [...] Il n'a pas osé dire que ces formations ne l'intéressaient pas. Et deuxièmement, en tant que chef de famille il n'a jamais cru qu'on allait lui supprimer le seul revenu, donc est-ce que les choses sont suffisamment mises en place et claires pour que les gens sachent les risques ? » (UP du 17 octobre 2009)

- quand l'échec des démarches se répète, les personnes se découragent :

– « *Dans la cellule, chez nous il y avait quelqu'un qui disait qu'il avait été très bien accompagné dans le cadre du programme Actiris. Un accompagnateur l'avait aidé à chercher des adresses pour se présenter. On lui avait appris sur l'ordinateur. Mais malheureusement chaque fois qu'il s'est présenté, et qu'on lui a demandé son âge (45 ans), on lui a dit « Vous êtes beaucoup trop vieux ». Ce sont des démarches qui sont intéressantes parce qu'on apprend des choses : entre autres à reprendre courage, à repartir, à se lever le matin mais ça ne débouche sur rien du tout puisque c'est chaque fois la même réponse : pas d'expérience ou trop vieux ». (UP du 20 mai 2008)*

– « *On pense qu'on nous oblige à chercher du travail, nous présenter à des patrons pour rien. On perd confiance en soi et finalement, c'est pire qu'avant ». (UP du 17 juin 2008)*

– « *Moi je ne suis pas d'accord avec ceux qui disent que les chômeurs sont fainéants, parce que, quand on envoie une lettre de motivation à un patron et qu'il ne répond pas, c'est le patron qui est*

fainéant! ». (UP du 15 février 2011)

– « *Ce que je veux c'est qu'on me soutienne dans mes démarches. Un bon soutien dans la recherche d'un emploi et pas me décourager. Et il faut être calme avec les demandeurs d'emploi parce que c'est dur* ». (UP du 15 février 2011)

De plus, les personnes pauvres sont bien conscientes des limites et des effets pervers du système d'activation et d'encouragement de l'embauche, notamment de jeunes, dans le contexte actuel :

– « *Mais si les gens de l'ONEM ou du FOREM croient que leurs méthodes d'activation des chômeurs marchent, si on voulait changer tout ça, il y aurait du boulot pour nous tous ici !* » (UP du 17 juin 2008)

– « *Une interview de l'actuel Secrétaire d'Etat à l'intégration sociale et à la lutte contre la pauvreté, qui a dit textuellement, il met en cause la « chasse aux chômeurs », textuellement, en disant : on est dans une situation où de toute façon il n'y a pas de travail pour tout le monde.* » (UP du 17 octobre 2009)

– « *Il y a toute une problématique sur le marché de l'emploi, c'est qu'effectivement, il y a toute une série de statuts et les patrons veulent engager spécifiquement les personnes qui répondent et qui peuvent entrer dans ces critères qui donnent des avantages au patron, quitte à les licencier ou à dire « c'est fini » quand les avantages sont terminés. Et les gens se trouvent sans rien pour que le patron puisse réembaucher quelqu'un qui rentre de nouveau dans ces critères là. Donc c'est un vrai obstacle aussi pour trouver du travail* ». (UP du 21 octobre 2010)

– « *Les statuts sont tels qu'ils permettent d'utiliser le jeune. Puis, s'il n'y a plus de subsides, les patrons se débarrassent des jeunes* ». (UP du 21 octobre 2010)

– « *Il y a eu plusieurs personnes qui avaient des contrats avec la ville, contrat PTP, et donc c'était des contrats pour nettoyer les rues, ... Si tu te présentes chez un patron avec un contrat comme ça, il ne t'engage pas. Donc elles disaient que c'était impossible avec ce genre de contrat de pouvoir retrouver du travail. Et donc les personnes sont complètement démoralisées parce qu'elles disent : voila, il me reste 6 mois de contrat et je sais très bien que dans 6 mois ça ne sera pas renouvelé* ». (UP du 15 mars 2011)

– « *Il y a vraiment des situations où les patrons exagèrent. Par exemple les contrats à durée déterminée avec des gros subsides où le patron ne paie quasiment rien. Il signe le contrat pour par exemple 4 mois et demi. Il s'engage à la fin de ce contrat à réengager à ses propres frais le jeune. Et bien il y a des patrons qui interrompent au bout de 4 mois et demi et ils préfèrent payer l'amende que de s'engager à payer le jeune* ». (UP du 15 mars 2011)

– « *La chose qu'on critique par rapport à cela, c'est finalement le fait que les plus pauvres sont encore utilisés parfois dans des voies sans issues, mais surtout aussi c'est un moyen pour faire beaucoup de pression* ». (UP du 17 mai 2011)

Pour finir ce point, on va encore s'attarder sur deux dispositifs d'activation à l'emploi dont parlent des militants Quart Monde et qui sont repris dans certains plans belges de lutte contre la pauvreté. Voici ces témoignages :

– « *L'article 60 est une disposition qui est conçue essentiellement pour que des personnes qui n'ont pas droit au chômage entrent dans les conditions de le recevoir. Donc par définition c'est une mesure provisoire et précaire. Une fois que tu as presté les heures qui te donnent droit au chômage, tu n'as plus le travail* ». (UP du 20 mai 2008)

– « *Souvent on dit que c'est important d'avoir un travail pour vivre dignement. Or, beaucoup de personnes qui travaillent se retrouvent dans un statut précaire : des personnes au chômage et à qui on propose juste un temps de formation avec un euro en plus. Ou on leur propose de travailler avec un système d'article 60 en leur faisant miroiter la possibilité de pouvoir travailler et en fait elle se retrouve au chômage. Ou on leur propose de travailler en intérim, en titre service, tous des statuts qui ne sont finalement pas des statuts qui donnent un revenu suffisant* ». (UP du 18 mai 2010)

Ces deux témoignages critiquent fortement les dispositifs de l'article 60 et des titres-services. D'après les participants aux Universités populaires Quart Monde, ce ne sont que des mesures provisoires et précaires pour lutter contre le chômage, qui ne permettent pas de vivre dignement. Pourtant, les plans belges de lutte contre la pauvreté défendent tous ces dispositifs.

Ainsi, concernant l'article 60, le plan fédéral de lutte contre la pauvreté 2008 encourage les CPAS à mener une politique volontariste en matière d'activation de l'aide sociale et rappelle que le « Gouvernement soutient la politique des CPAS en matière de réinsertion socioprofessionnelle via les remises à l'emploi (dispositifs article 60, article 61 et SINE) »⁵⁷. Le plan bruxellois de 2010 propose quant à lui de mener une Recherche-Action sur l' « Optimisation de l'emploi dans le cadre de l'article 60 et 61 »⁵⁸.

Concernant le dispositif des titres-services, le plan fédéral 2008 souhaite améliorer le dispositif pour le bien-être des travailleurs les plus fragiles. Il remarque que les titres-services connaissent un succès grandissant, et affirme qu'il peut offrir aux travailleurs une réelle protection sociale et des perspectives de formations. Il dresse cependant certains constats. Premièrement, il reconnaît que les opérateurs de titres-services sont souvent des entreprises de travail en intérim, et que les

57 *Plan fédéral, Op. Cit., p. 30*

58 *Plan bruxellois, Op. Cit., p. 69*

intérimaires sont un public à risque de pauvreté plus fort. Deuxièmement, il ne nie pas qu'en 2006 98,4% des travailleurs en titres-services étaient des femmes, un public là aussi plus à risque de pauvreté. Pour remédier à ces effets, le plan propose d'étudier la possibilité d'une indexation structurelle des salaires des travailleurs titres-services⁵⁹.

Le plan de développement durable 2009 consacre toute une partie sur l'emploi et l'environnement. Il évoque notamment le fait que les emplois durables ne sont pas seulement réservés aux personnes hautement qualifiées, mais que cela peut créer des opportunités d'emploi pour des chômeurs longue durée, assorties d'avantages environnementaux. A cet effet, il évoque justement les titres-service, en proposant d'étendre la mesure. Son aspect d'emploi précaire, qui est apparu dans les paroles de participants à l'Université populaire, n'est pas du tout pris en compte.

Sur ces questions de chômage et d'activation, le Mouvement ATD Quart Monde en Belgique partage avec différents partenaires⁶⁰ des vues critiques. En effet, les mesures d'activation peuvent être considérées comme des mesures de contrôle sur les personnes, alors que les « occupations » de chômeurs ou de personnes au CPAS semblent n'être que de fausses mesures qui ne permettent pas de retrouver un véritable travail, qui ne soit pas précaire.

De plus, lorsqu'on « occupe » un chômeur, comme par exemple avec le système des ALE⁶¹, ou simplement à travers des prestations en titre-service, on met en concurrence les travailleurs entre eux, vu que la personne qui est en ALE ou titre-service coûte moins cher, notamment en charge sociale, qu'une personne qui a un vrai contrat de travail. Et sans celui-ci, c'est finalement le travail précaire, sans vraie sécurité sociale derrière, qui se développe.

E. Un emploi décent

Si nous avons décidé de commencer ce point en voyant ce que le travail apporte, nous allons le finir avec une revendication de plusieurs militants Quart Monde, à savoir le pouvoir d'accéder à un emploi qui soit aussi *décent*, qu'ils ont défini, lors de l'UP d'avril 2008, d'une façon proche de la définition qu'en a faite l'Organisation Internationale du Travail (OIT). C'est à dire permettre « d'exercer un travail productif et convenablement rémunéré, assorti de conditions de sécurité sur le lieu de travail et d'une protection sociale pour sa famille. Le travail décent donne aux individus la possibilité de s'épanouir et de s'insérer dans la société, ainsi que la liberté d'exprimer leurs préoccupations, de se syndiquer et de prendre part aux décisions qui auront des conséquences sur leur existence. Il suppose une égalité de chances et de traitement pour les femmes et les hommes.»⁶².

59 *Plan fédéral, Op. Cit.*, p. 31

60 Notamment avec le mouvement Lutte Solidarités Travail. Voir www.mouvement-lst.be

61 Pour plus de renseignements sur les ALE : <http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=718>

62 <http://www.ilo.org/global/topics/decent-work/lang--fr/index.htm>

Voyons les différents témoignages à ce sujet.

Université populaire du 19 avril 2008, à Liège :

– « *Il y a beaucoup d'expériences qui ont été relatées où on explique qu'on travaille dans des conditions tellement difficiles qu'on met sa santé en danger, qu'on devient malade. On attrape toutes sortes de problèmes qui peuvent même conditionner le reste de son existence. Des personnes ont aussi réagi en disant qu'avoir un travail, c'est important pour son équilibre, pour être bien et que ne pas avoir de travail ce n'est pas bon pour la santé : on devient dépressif, on ne se sent pas bien. Il y a les deux aspects.* »

– « *Moi j'ai travaillé longtemps dans la restauration. J'ai foutu ma santé en l'air. Il y avait du travail, il fallait rester debout. Il fallait porter du lourd. Depuis, la santé a dégradé* ».

– « *J'ai eu un contrat à longue durée. Ça devait m'apporter la stabilité. Pas du tout. Je travaillais pour une société de nettoyage. Je me suis retrouvée avec 15h/semaine. On me demandait de faire le travail vite fait bien fait. J'ai donné le meilleur de moi-même. On m'a remercié en me donnant le même travail, mais pour faire le même travail, au lieu de 15h/semaine j'en ai eu 6. Mes bus n'étaient pas remboursés. Quand il y avait grève de bus, pour aller faire une heure et demi de temps, je devais marcher deux heures de chez moi pour aller à mon travail et deux heures retour. Donc le travail n'était pas stable puisqu'on me retirait des heures.* ».

Université populaire du 26 octobre 2010, Bruxelles :

– « *J'ai cru comprendre que tes conditions de travail n'étaient pas toujours faciles..* » « *Pas du tout, non. Pour mon patron, je ne vais jamais assez vite à son goût donc il me fait des remarques. Quand j'arrive 5 minutes en retard, il me répond que ce n'est pas parce que j'arrive une demi heure à l'avance la veille que je peux me permettre d'arriver 5 minutes en retard. Quand il y a des problèmes de transport, il me dit « J'en ai rien à cirer, tu n'as qu'à prévoir », alors que je prévois toujours une demi heure de battement.* ».

Université populaire du 15 mars 2011 :

– « *C'est important d'avoir un contrat parce qu'alors on a des droits* »

– « *On ne veut pas d'un travail qui soit de courte durée* ».

– « *C'est important qu'on respecte la qualification des personnes* »

– « *Le salaire n'est parfois pas juste, on a un salaire très inférieur à ce qu'on devrait toucher* »

– « *Un travail à une distance raisonnable de chez soi. Un travail qui n'affecte pas la santé physique et morale et bonne ambiance entre les collègues* ».

– « On parle de flexibilité, mais c'est la flexibilité dans l'intérêt du patron. Pour ne pas déranger les employés dans les bureaux en nettoyant, on impose des horaires de travail aux gens ».

– « Le patron parfois profite et demande à l'employé de faire n'importe quoi, même du travail que normalement il ne devrait pas faire. Mais comme l'employé a peur de perdre son travail, il ne va pas refuser ce que le patron lui demande ».

4. LE LOGEMENT

Le logement est une matière qui semble tout à fait essentielle, comme d'autres points, tels le revenu et l'emploi. Mais il est vrai qu'il est souvent mis en avant par les militants Quart Monde, et souvent vu comme un point clé pour les autres aspects de la vie :

- « *Vraiment c'est la pire des choses de ne pas avoir un bon logement, parce que c'est la clé de tous les problèmes : santé, finance, calme, sécurité, tout ça dépend de la question du logement.* » (UP du 17 octobre 2009)

- « *Quand on n'a pas de logement, on a pas la possibilité de vivre en famille, de se soigner convenablement, c'est difficile de trouver un travail, on ne peut pas se présenter comme il faut.* » (UP du 18 mai 2010)

- « *La plupart des droits en Belgique sont liés au fait qu'on a un domicile. Récupérer une adresse, c'est un chemin vers l'accès aux droits.* » (UP du 18 mai 2010)

Cette importance de la question du logement est aussi reconnue par chacun des quatre plans belges de lutte contre la pauvreté sur lesquels nous nous appuyons, qui traitent de ce sujet. Nous verrons que ce sont souvent les mêmes constats et propositions.

Le logement est un domaine de compétence qui revient aux Régions. Mais le Fédéral s'y intéresse aussi de près, et cela semble logique, comme l'explique bien le plan fédéral 2008 de lutte contre la pauvreté : « Aujourd'hui, le logement est une matière essentiellement régionale. Dans un contexte de crise du logement aussi grave, il n'est toutefois pas concevable qu'un plan fédéral de lutte contre la pauvreté n'aborde pas le droit au logement décent, dont le caractère est particulièrement transversal »⁶³.

Cette question semble donc épineuse, et, à la lumière des paroles récoltées lors des différentes Universités Populaires Quart Monde, nous avons repéré certains thèmes que nous allons développer : un domicile décent⁶⁴, sain et abordable pour tous ; l'adresse de référence ; les expulsions ; l'impact sur la vie de famille ; et enfin, le statut de cohabitant.

63 *Plan fédéral, Op. Cit.*, p. 33

64 *Art. 23 (de la Constitution belge)*

Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. (...)

Ces droits comprennent notamment :

1° le droit au travail et au libre choix d'une activité professionnelle dans le cadre d'une politique générale de l'emploi, visant entre autres à assurer un niveau d'emploi aussi stable et élevé que possible, le droit à des conditions de travail et à une rémunération équitables, ainsi que le droit d'information, de consultation et de négociation collective;

2° le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique;

3° le droit à un logement décent;

4° le droit à la protection d'un environnement sain;

5° le droit à l'épanouissement culturel et social.

A. Domicile décent et abordable pour tous

Les plans belges de lutte contre la pauvreté mentionnent tous cet aspect. Ainsi, pour le PAN Inclusion 2008-2010, « Garantir à chacun un logement de qualité, durable et abordable reste également un des plus grands défis politiques pour la période à venir »⁶⁵. Le plan bruxellois 2010 de lutte contre la pauvreté, quant à lui, insiste dès le début pour une politique de logement axée sur la garantie d'un logement décent et abordable, qui est, selon lui, un des plus grands défis politiques à relever. Le plan rappelle que l'article 23 de la Constitution stipule le droit à un logement décent. Et donc, ce plan vise, dans son objectif stratégique 17, la réalisation du droit au logement⁶⁶. Le plan de développement durable évoque également de façon approfondie la question du logement abordable pour tous, tout en mettant bien évidemment l'accent sur l'aspect « durable »⁶⁷.

Une fois encore, suite aux paroles des militants Quart Monde relevées, il nous a paru important d'évoquer différents points : les personnes sans-abri, la question des loyers, du logement décent, et des immeubles abandonnés.

A. 1. Les personnes sans-abri

Comme le dit le plan fédéral 2008 « Les sans abri sont incontestablement les personnes les plus « visibles » de la grande pauvreté, même si celle-ci a de multiples visages »⁶⁸. En Belgique, le nombre de personnes sans domicile est évalué à 17.000, bien que certains estiment ce chiffre sous-évalué⁶⁹.

Certains militants Quart Monde vivent dans la rue ou témoignent de ces personnes. Ils se sont notamment exprimés lors de l'Université populaire du 17 février 2009 :

- « *Donc demain, c'est la commémoration des morts de la rue à Bruxelles. Donc, il y a 32 morts, comme l'année passée. La moyenne d'âge c'est de 48 ans et 6 mois.* »
- « *Mais le problème pour que les gens ne soient plus à la rue : [cela] pose problème pour les reloger dans les Centres puisque tout est complet.* »
- « *Quand on est à la rue, on n'a pas d'adresse, on ne peut pas voter, on ne reçoit pas de convocation.* »
- « *C'est difficile de trouver un logement quand on est à la rue.* »

Le plan fédéral 2008 de lutte contre la pauvreté énumère toute une série de propositions à la page 35

65 PAN Inclusion, Op. Cit., p. 15

66 Plan bruxellois, Op. Cit., p. 40

67 Plan de Développement durable, Op. Cit., p. 84

68 Plan fédéral, Op. Cit., p. 34

69 Ibid.

pour essayer de lutter contre ce phénomène. On peut en citer trois.

– Propositions 42 : Solliciter le Service de Lutte contre la Pauvreté pour faire concertation et formuler des recommandations relatives aux sans-abri dans son rapport bisannuel 2009.

– Proposition 43 : Le Ministre de la Défense poursuivra et intensifiera sa collaboration dans l'accueil et l'aide apportés aux sans abri.

– Proposition 44 : La Ministre de l'Intégration Sociale et le Secrétaire d'État à la lutte contre la pauvreté solliciteront, en collaboration avec le SPP Intégration sociale, une étude sur le sans-abrisme chez les femmes avec, le cas échéant, des enfants.

Comme souvent, dans les trois domaines auxquels il touche (Logement, Emploi, et Pauvreté infantile), le PAN Inclusion reprend peu ou prou ce que dit le plan fédéral. Ainsi, concernant la réalité du sans-abrisme, il tire la même sonnette d'alarme, et insiste sur le fait qu'il faut lutter contre ce phénomène, en s'appuyant sur les propositions du plan fédéral⁷⁰.

Quand au plan bruxellois de lutte contre la pauvreté, il mentionne bien le problème que pose la question des sans-abri, mais il ne la considère que dans la partie qui a trait à la santé. Son Action 20.4 porte justement sur l'aide aux sans-abri. Elle est envisagée à travers le soutien à différentes structures déjà existantes, telles les centres d'urgence sociale, les maisons d'accueil, l'habitat accompagné ou le travail de quartier⁷¹. Rien de vraiment nouveau n'est envisagé.

A. 2. La question des loyers : un logement pour tous

Écoutons tout d'abord l'avis de militants Quart Monde à ce sujet :

– « *Le propriétaire de mon logement a augmenté le loyer, je ne pouvais plus payer. J'ai perdu mon logement.* » (Préparation de St-Gilles pour l'UP du 15 septembre 2009)

– « *On va faire des maisons... mais ce n'est pas pour nous. C'est comme ça dans mon quartier : on fait des maisons rénovées, mais c'est pour ceux des Communautés Européennes* ». (UP du 16 février 2010)

– « *Ils ne veulent pas de nous. Ce n'est pas qu'il n'y a pas de logement, mais les logements ne sont pas pour nous, ils préfèrent les gens qui ont de l'argent. Et nous, on n'a pas de revenu* ». (U.P. 16 février 2010)

– « *On a tout le temps la peur au ventre parce qu'on ne sait pas si le bail va être renouvelé, si le loyer va être augmenté. On ne pourra plus le payer et on n'est pas sûr de trouver un logement qu'on pourra payer* ». (18 mai 2010)

On peut retenir certains aspects de ces quelques phrases : la peur de l'augmentation des loyers, d'un

⁷⁰ PAN Inclusion, Op. Cit., p. 17

⁷¹ Plan bruxellois, Op. Cit., p. 82

bail non-renouvelé, et la réticence des propriétaires à louer à des familles avec peu de revenus.

Le plan fédéral 2008 n'évoque que peu la question des loyers, certainement parce que le logement est plus une compétence régionale. Néanmoins, il propose qu'« afin de favoriser la transparence et lutter contre les discriminations, toute communication publique concernant une habitation à louer (affiches, internet, journaux, télévision) doit mentionner le loyer demandé et les charges communes »⁷².

Le plan bruxellois 2010 est plus précis. Dans son action 17.5, il émet le souhait de renforcer les aides aux personnes sur le marché locatif, et d'accroître les moyens et l'opérationnalité des aides, notamment l'ADIL (Allocation de déménagement, installation et d'intervention dans le loyer) et les AIS (Agence Immobilière Sociale). L'action 17.7 est plus novatrice et ambitieuse : il s'agit d'encadrer les loyers, afin de freiner la croissance des coûts locatifs. Il est également évoqué, si besoin est, un système d'allocation loyer⁷³.

A. 3. Un logement décent

Ici encore, commençons par examiner les témoignages des militants Quart Monde lors de l'Université populaire du 17 octobre 2009 :

- « *Vraiment, c'est la pire des choses de ne pas avoir un bon logement, parce que c'est la clé de tous les problèmes : santé, finance, calme, sécurité. Tout ça dépend de la question du logement.* »
- « *L'expérience des travailleurs me prouve que quand la famille se trouve dans un logement une pièce avec cinq à six personnes, il y aura évidemment des problèmes et effectivement chacun va s'énerver et les enfants vont malheureusement [...] en arriver à payer les pots cassés, comme les parents. Donc le logement me semble effectivement être une priorité.* »
- « *[...] Pour les propriétaires, parce qu'il y a des maisons qu'on loue, c'est des taudis, mais nous autres on n'a pas les moyens, de l'argent pour payer des 500 euros de loyer et tout ça. Donc on est obligé de la prendre, la maison, et après on dit qu'on risque de placer les enfants si on vit dans un taudis. Il devrait avoir un jugement, une loi contre les propriétaires.* »

Les deux dernières déclarations montrent le lien entre logement décent et vie de famille. Un lien qui n'est pas abordé dans les différents plans de lutte contre la pauvreté. Par contre, le plan de développement durable 2009, logiquement très attentif à la question du logement, met celle-ci en relation avec celle de la santé, en notant que l'on « observe depuis les années 1970, un

⁷² *Plan fédéral, Op. Cit.*, p. 33. Toutefois, le plan indique qu'il incombe à la commune où le bien se situe de procéder au constat, de poursuivre et de sanctionner les contrevenants, et non au fédéral.

⁷³ *Plan Bruxellois, Op. Cit.*, p. 77

accroissement de maladies respiratoires que l'on peut mettre en relation avec un habitat insalubre »⁷⁴. Le plan bruxellois 2010 est moins précis dans ses revendications et constats, il ne fait qu'énoncer son souhait d'améliorer la qualité du logement, de garantir le respect des normes en matière de qualité et de sécurité, et l'amélioration des performances énergétiques des logements⁷⁵.

Toutefois, concernant ce dernier aspect, si on peut se réjouir d'avoir des logements moins énergivores, on peut également nourrir certaines craintes. En effet, des militants de LST⁷⁶ dénoncent les bilans énergétiques des logements : ils risquent d'entraîner une hausse des loyers et donc l'exclusion de ces logements des familles les plus pauvres.

Ce que le Mouvement ATD Quart Monde propose avec sa campagne "pour un développement durable qui n'oublie personne", c'est que les normes énergétiques ne soient pas un obstacle en plus pour les personnes les plus pauvres, mais qu'elles concourent au même but : le bien-être des personnes.

A. 4. Immeubles abandonnés

En Belgique, ainsi que dans le reste de l'Europe, il existe nombre d'immeubles abandonnés, vides et inhabités. Le problème n'est donc pas forcément qu'il n'y a pas assez de logements, mais beaucoup sont abandonnés ou insalubres.

– « Des groupes d'habitants se sont mis ensemble et ont formé un groupe qui s'appelle « alarme ». Ils ont repéré tous les bâtiments qui étaient inhabités et ils ont placardés : « Ici, on pourrait loger 2 familles avec 3 enfants. ». Ça a fait tâche dans la commune et maintenant, 80% des maisons épinglées comme ça sont en rénovation ou en cours de l'être. » (UP du 21 octobre 2008)

– « Il y a une loi qui existe, une loi sur la réquisition d'immeubles abandonnés, elle existe depuis 1993 [...] et pourquoi cette loi-là n'est-elle pas appliquée ? Parce que la loi exige que les communes fassent d'abord l'inventaire de leurs propres biens qui sont vides. Le président du CPAS doit faire une liste des immeubles vides et seulement après avoir réquisitionné leurs propres immeubles, ils peuvent réquisitionner les immeubles du privé [...]. Les communes n'ont pas envie de mettre leurs propres bâtiments à disposition, mais une revendication légitime, ce serait d'appliquer cette loi. » (UP du 17 octobre 2009)

Le plan bruxellois 2010 prend bien cette problématique en compte. Il souhaite lutter contre les logements vides et insalubres et reconvertir en logements les bureaux vides. Il propose pour cela de développer des Conventions d'encadrement d'initiatives d'occupation à titre précaire pour les

74 *Plan de développement durable, Op. Cit.*, p. 84

75 *Plan bruxellois, Op. Cit.*, p. 78

76 Mouvement Luttes Solidarités Travail, <http://www.mouvement-lst.org/>

bâtiments vides, en s'appuyant sur l'enseignement d'expériences pilotes⁷⁷.

Au niveau associatif, le Rassemblement Bruxellois Pour le Droit à l'Habitat (RBDH) mène tout un combat à ce niveau et répertorie un « stock indécent » de logements vides : entre 15000 et 30000 logements vides à Bruxelles, dont 5000 seraient louables immédiatement, et 1.500.000 m² de bureaux vides potentiellement reconvertibles en logements⁷⁸. Pour les personnes sans logement ou dans des logements inadéquats, cette situation constitue un scandale. Dans le cadre de la campagne «2012, mobilisation locale pour le logement », le RBDH propose toute une série d'actions pour se mobiliser contre les logements vides⁷⁹.

B. Adresse de référence

Quand on parle de la problématique du logement, il nous faut nécessairement évoquer la question de l'adresse de référence, essentielle pour retrouver ses droits quand on est sans-abri, par exemple. Ce point a déjà été abordé dans une autre publication portant sur la conditionnalité des droits⁸⁰.

Les participants aux UP confirment l'importance de ce dispositif :

– « Suite à la perte du logement j'ai perdu tous mes droits : j'ai perdu le revenu du CPAS, j'ai perdu la carte de santé, donc pas de revenu, pas de possibilité de me soigner. [...]Le parcours a été difficile, pour trouver un logement, il faut des revenus et pour avoir l'aide sociale, on a besoin d'une adresse.» (Préparation de St-Gilles pour UP du 15 septembre 2009)

– « Nous avons aussi eu des problèmes d'adresse. Notre adresse était celle d'une maison dont nous n'avions plus la clef. Il y avait un risque de ne pas recevoir un courrier important. En demandant une adresse au CPAS, nous risquions de perdre certains droits. » (UP du 17 octobre 2009)

– « Un jeune couple, il a 22 ans, il a une gamine qui a maintenant un an et trois mois je crois, il a perdu son logement, est allé habiter en attendant chez sa mère, mais comme il ne pouvait pas se mettre à son adresse, il a essayé par tous les moyens de mettre son adresse de référence comme on dit au CPAS. Théoriquement, ils sont obligés de mettre l'adresse de référence au CPAS, [mais] on lui a refusé. De ce fait, il y a eu trois convocations qui sont tombées, il n'a pas pu y aller, donc il a perdu ses droits au chômage. Les conséquences de cette perte de droit au chômage, c'est que le SAJ est très vite intervenu [...] on l'a directement classé comme sans-abri. [...] Le juge de la jeunesse a interdit au papa de reprendre la petite parce qu'il trouvait comme situation que le papa n'avait pas

77 *Plan bruxellois, Op. Cit.*, p. 76. L'ASBL Woninggen 123 Logements peut être vue comme l'une de ces expériences pilotes dont parle le plan : <http://www.123rueroyale.be/>

78 <http://www.rbdh-bbrow.be/spip.php?article999>

79 <http://www.rbdh-bbrow.be/spip.php?rubrique236&lang=fr>

80 Associations partenaires du Rapport général sur la pauvreté, « Conditionnalité des droits », *ATD Quart Monde / ATD Vierde Wereld*, *Op. Cit.*

de logement. Moi je regrette, ce jugement est erroné parce qu'un logement, il en a un, un toit il en a un, c'est une adresse qu'il n'a pas, un toit il en avait un, et ça n'avait pas été pris en compte. » (UP du 17 octobre 2009)

– « *On n'a pas d'adresse, alors on n'a pas de revenu. On peut avoir une adresse de référence, mais cela ne marche pas toujours* ». (UP du 18 mai 2010)

Ce sujet est évoqué par le plan fédéral de lutte contre la pauvreté 2008, et de façon ambiguë : « La législation sur l'adresse de référence ne semble appeler aucune modification. Toutefois, les acteurs associatifs rapportent au Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale que des problèmes subsistent et que des sans-abri ne parviendraient pas à obtenir cette adresse de référence »⁸¹. C'est pourquoi, dans la proposition 45, il est fait mention que « compte tenu de la méconnaissance des causes exactes de ces difficultés persistantes, le Ministre de l'Intérieur et la Ministre de l'Intégration Sociale collaboreront en vue d'améliorer l'utilisation de l'adresse de référence »⁸².

Le travail collectif portant sur la conditionnalité des droits, mentionné ci-dessus, avait justement rapporté certains problèmes qui subsistaient⁸³. Le Front commun des SDF a également publié un « Guide pour les Sans-abri », avec quelques pages consacrées à la problématique de l'adresse de référence⁸⁴, et sur le site internet de cette organisation, il y a aussi tout un dossier sur cette question⁸⁵. C'est là que l'on voit que le recours à l'adresse de référence ne fonctionne pas toujours.

Certains CPAS sont réticents à accorder l'adresse de référence dans leur commune. La personne doit faire preuve qu'elle est sans-abri, et souvent elle est encore inscrite à l'endroit de son dernier domicile. Il faut alors une procédure de radiation, que les communes sont parfois réticentes à mettre en œuvre.

D'autre part, la loi prévoit aussi la possibilité de mettre son adresse de référence chez un particulier. Mais ce cas pose plus de problèmes, les particuliers ayant alors peur d'être considérés comme « cohabitants » et la commune ayant aussi des craintes de fraude.

C. Expulsions

Sur ce point, le plan fédéral 2008 reconnaît que «les expulsions constituent un problème dramatique, d'autant qu'elles ne s'accompagnent pas forcément d'un relogement. Leur nombre exact n'est toutefois pas connu ». Il précise donc que « le Ministre de la Justice fournira dès que

81 *Plan fédéral, Op. Cit.*, p. 36

82 *Ibid.*

83 Associations partenaires du Rapport général sur la pauvreté, « Conditionnalité des droits », *ATD Quart Monde / ATD Vierde Wereld*, *Op. Cit.*

84 Front Commun SDF, *Guide pour les Sans-Abri*, SPP Intégration Sociale, Bruxelles, Octobre 2010, pp. 26-28

85 <http://frontsdf.be/>

possible des données quantitatives sur les expulsions et la problématique des marchands de sommeil, pour mieux cerner ces phénomènes et adapter les politiques. De plus, il instaurera une sanction plus lourde aux personnes qui se rendent coupables d'expulsions ou pratiques illégales, sanction incluant un dédommagement financier pour la personne évincée »⁸⁶. Le plan bruxellois 2010 évoque lui aussi ce sujet, de façon succincte, et souhaite surtout éviter les expulsions sans proposition de relogement⁸⁷.

Mais le plan fédéral n'est pas très clair dans son discours : on ne sait pas si ce sont toutes les expulsions qui constituent un problème dramatique, ou seulement les expulsions illégales. C'est que, dans les témoignages de militants aux UP, il est aussi, mais pas uniquement, fait mention d'expulsions décidées et exécutées par les pouvoirs publics, et donc en apparence légales :

– « *Une personne avait été expulsée d'un immeuble social. Les gens ne le savaient pas. Elle a été expulsée très brusquement. La police est venue et les huissiers ont fait ça en balançant tout par la fenêtre d'un étage. Le monsieur était dehors. [...] Les gens dans l'immeuble sont descendus près de cet homme en bas et lui ont ramené un peu de café. Ils voulaient vraiment être proches de cet homme-là.* » (UP du 15 septembre 2009)

– « *Et ils m'ont foutu à la porte de ma maison sans le huissier, sans le jugement, rien du tout, et ils ont jeté un fameux coup à la porte avec les gendarmes.* » (UP du 17 octobre 2009)

Et encore lors de l'UP du 21 septembre 2010 sur « des faits d'actualité qui interpellent » où les participants évoquent des expulsions de personnes étrangères.

– « *J'ai vu que le président Sarkozy a renvoyé les Roms chez eux, il les a vraiment expulsés. Pourquoi renvoyer les pauvres gens, je trouve ça honteux, ce qu'il a fait là, ça m'a écœurée* ».

– « *Sur internet on voit une vidéo avec une expulsion. Là, c'était des familles africaines qui sont dans un squat et qui sont expulsées durement par les CRS. Et il y a eu d'autres expulsions. Il y a eu par exemple récemment du côté de Calais un campement qui a été brûlé et des gens qui sont chassés y compris la nuit et dans les squats et aussi là où on distribue la nourriture* ».

– « *Ils ont le droit de vivre, ils ont le droit d'exister. Ça me fait toujours penser à la rafle des juifs au Vel d'Hiv* ».

– « *Des personnes sont expulsées des endroits où elles se mettent parce qu'elles n'ont pas d'autres endroits où aller. C'est ce qu'on appelle des campements illégaux. Parce que les gens vont là où ils peuvent aller et souvent c'est le terrain de quelqu'un d'autre. Et donc on saisit cette occasion là, qui normalement conduit à une simple amende quand tu occupes illégalement un terrain. Là on a en*

86 Ibid.

87 Plan bruxellois, Op. Cit., p. 78

plus expulsé les gens vers chez eux ».

– *« Vous ne croyez pas que ces gens là ils pourraient avoir leur caravane considérée comme domicile fixe ? Ce qui se fait c'est démolir des caravanes, des caravanes qu'ils ont mis 10-15 ans à payer. Alors on va réduire des années de sacrifice en moins de 15 minutes avec des bulldozers. (...) C'était leur seul domicile ! ».*

Les trois premières citations concernent la France, mais au plus fort des expulsions dans ce pays, beaucoup, y compris les personnalités politiques belges, ont craint des répercussions en Belgique. Les deux dernières citations concernent autant les « gens du voyage » qui, en Belgique, malgré différents plans, n'ont jamais eu les terrains de stationnement promis, que des personnes obligées de vivre en caravane (cf. plan « habitat permanent »⁸⁸).

D. Logement social

L'accès au logement social et le nombre de logements sociaux sont des questions importantes qui reviennent souvent, comme on le voit à travers ces quelques déclarations lors de différentes Universités Populaires :

– *« Une famille est locataire d'un logement social depuis de nombreuses années. Dès leur entrée, la famille a demandé que la « société » agisse étant donné l'humidité extrême du mur d'une chambre. Demande rejetée plusieurs fois et toujours sans venue de qui que ce soit. Et la peur d'insister à ce sujet prend place car tant de familles sont en attente et parfois depuis fort longtemps, et leur loyer est bas. »* (Préparation de l'UP du 15 septembre 2009)

– *« La qualité du logement était mauvaise. En novembre 2008, nous avons été convoqués chez le juge de paix, sans savoir exactement pourquoi. Début décembre, on nous a notifié que nous devions quitter notre logement pour le 31 décembre parce que le propriétaire voulait vendre sa maison. [...] Malgré toutes les démarches, nous n'avons pas pu trouver un logement. Au logement social, nous étions prioritaires, mais il y avait beaucoup de gens sur la liste d'attente. Tout ce que le CPAS nous proposait, c'était d'aller dans un centre d'accueil. »* (UP du 17 octobre 2009)

– *« Il faut dire aussi qu'à Sambreville les kots, ça pullule, il y en a 200, donc ça veut dire qu'au niveau du logement celui qui est sans logement, on le loge dans un kot. Il manque de logements sociaux et puis, qu'est-ce qu'on fait au niveau de la commune, bien c'est d'accord, on ferme les yeux à la limite »* (UP du 17 octobre 2009)

Le plan fédéral reconnaît que le nombre de logements sociaux reste insuffisant par rapport aux besoins. Et que du coup, de nombreuses personnes à bas revenu s'orientent par la force des choses

⁸⁸ http://cohesionsociale.wallonie.be/spip/rubrique.php3?id_rubrique=19&var_recherche=Plan+Habitat+Permanent

vers le segment secondaire du marché locatif privé, où le rapport qualité-prix est déséquilibré⁸⁹. Mais le plan ne fait aucune proposition concrète pour résoudre la question. Tout comme le PAN Inclusion 2008-2010, qui admet cependant que de longues listes d'attente existent, avec une tendance à la hausse depuis la fin des années nonante.

Le plan bruxellois 2010 est plus clair. Dans ses actions 17.1 et 17.2, il propose d'augmenter l'offre de logements accessibles, en préservant et développant le logement social. « La politique du logement social s'adressera encore plus aux ménages à faibles revenus et personnes vulnérables. L'objectif est de garantir dans chaque commune dans les 10 années à venir, un taux de 15% de logements de qualité à gestion publique et à finalité sociale »⁹⁰.

E. L'impact sur la vie de famille

Il nous semble important de finir cette partie sur le logement en traitant deux aspects, qui ne sont pas développés par les plans belges de lutte contre la pauvreté, mais qui sont souvent relevés par les participants aux UP Quart Monde. Il s'agit de l'impact qu'a le logement sur la vie de famille, et du statut de cohabitant.

Concernant la vie de famille, voici certains témoignages de militants Quart Monde lors de l'Université Populaire du 17 octobre 2009 :

– « *On voit les conséquences que peut avoir le fait de perdre un logement, et ici on voit l'enchaînement qui conduit au placement des enfants, et comme tu l'expliques, en se battant la famille récupère son droit au logement mais les enfants sont toujours placés.* »

– « *Il faut être clair dans ce qu'on dit, et ne plus avoir de logement ne veut pas dire qu'on ne peut plus avoir de famille, et bien souvent c'est le cas.* »

– « *C'est que tu as dû te battre, parce que l'on vous proposait, à des moments où vous avez perdu votre logement, on proposait de mettre ta femme et les enfants d'un côté et toi d'un autre, tu n'as pas accepté.* »

On voit donc ici l'importance du logement pour pouvoir vivre en famille de façon digne. La perte ou le nonaccès à un logement entraîne plus facilement le placement d'enfant. Le droit au logement est donc essentiel pour pouvoir jouir d'autres composantes de sa vie de façon digne.

F. Statut de cohabitant et impact sur la solidarité

Le statut de cohabitant n'est jamais mis en question dans les différents plans belges de lutte contre la pauvreté sur lesquels nous nous appuyons. Pourtant il serait intéressant de s'y arrêter longuement. En effet, de nombreux témoignages de personnes très pauvres montrent en quoi ce statut de

89 *Plan fédéral, Op. Cit.*, p. 33

90 *Plan bruxellois, Op. Cit.*, p. 76

cohabitant empêche de créer de la solidarité entre personnes, quand, par exemple, on souhaite héberger temporairement quelqu'un qui est à la rue.

Paroles tirées de l'UP du 17 octobre 2009 :

– « *Moi je me pose une autre question de fond, c'est de savoir pourquoi il y a toujours des taux différents au chômage ou au CPAS lorsqu'on est cohabitant ou chef de famille. Nous connaissons tous des gens qui n'osent pas vivre ensemble, qui ont des domiciles fictifs, qui doivent vivre cachés, qui doivent vivre dans l'illégalité parce que sinon il y a un taux différent et ils perdraient les quelques indemnités qu'ils ont. Moi je trouve ça scandaleux.* »

– « *Mon sujet c'est sur la cohabitation, c'est-à-dire que j'ai une très petite pension et je connais un monsieur avec qui je m'entends très très bien, et nous ne pouvons pas nous mettre ensemble parce que sinon on lui retirerait trop à lui et trop à moi. Et comme c'est un monsieur qui a une très mauvaise pathologie, il lui faut déjà un tiers de sa pension à lui pour ses soins, donc on ne peut vraiment pas se mettre ensemble, parce qu'on [...] ne saura plus le soigner, on ne saura plus manger quoi, ce serait impossible donc.* »

– « *Donc ce statut de cohabitant est vraiment un obstacle à la solidarité, et à la solidarité entre générations.* »

– « *C'est une personne qui risque de perdre son logement parce qu'un de ses amis est sans-abri et il ne voulait pas laisser son copain à la rue et il l'a hébergé. Le propriétaire l'a su et a menacé de le mettre à la porte, [...] et donc on empêche toute solidarité, donc cet homme-là ne pouvait même pas loger son ami chez lui et voilà quoi, et on avait plein de situations où c'était la même chose, où on empêchait des personnes d'être solidaires.»*

L'Université Populaire du 18 janvier 2011 était explicitement consacrée à ce thème, avec la question « la cohabitation, quelles conséquences ? ». Voici des témoignages qui reprennent les constats émis :

– « *Les contrôles vont à l'encontre de la solidarité et même quand il s'agit de cas où c'est pour un temps limité. Et donc ça peut décourager d'aider des personnes qu'on connaît, de la famille, des amis à qui on pourrait donner un coup de main en les logeant chez nous. Donc ça pousse à la dissimulation* ».

– « *J'hébergeais une famille qui se trouvait à la rue à Mons. Cette maman avait des enfants qui avaient des problèmes de violence avec son mari. Je les ai hébergés pendant environ deux mois. Ce n'était pas facile car nous étions en surnombre. La première conséquence c'est que j'avais peur de l'inspectrice de l'hygiène qui venait chez moi. Comme j'habitais un logement social, j'avais peur*

que le loyer monte. Après trois mois, je leur ai dit de partir. Mais où ? Je n'allais pas les mettre dehors. La famille est partie de chez moi pour chez quelqu'un d'autre en attendant. Je trouve que c'est dommage qu'on ait peur de rendre service. Quand on est hébergé chez des amis, on devrait avoir la permission d'y rester jusqu'au moment où on trouve un logement, même si cela dure plusieurs mois ».

– *«La peur, ça casse les relations aussi bien au sein de la famille qu'avec les voisins parce qu'on a peur d'être dénoncé ».*

– *«Tout être humain a le droit en tant qu'homme et être humain au respect de la fraternité, de la solidarité. La vie familiale, la liberté du choix, le revenu, le logement, les activités, avoir un emploi, pouvoir se caser dans quelque chose et construire sa vie, ... je trouve que c'est indispensable à la vie quotidienne et que c'est une nécessité fondamentale ».*

– *«L'amour et le fric ça ne va pas bien ensemble, et l'esprit capitalisme et l'esprit familial ne font pas bon ménage ».*

– *«Avec le statut cohabitant il y a de plus en plus d'enfants qui abandonnent leurs parents. Ils n'osent plus s'occuper des parents quand ils sont vieux, de peur qu'on leur retire quelque chose du fait que leurs parents ont une pension ».*

– *«Si la personne qui vient cohabiter avec vous, met son domicile chez vous, il y a une horde d'huissiers qui vient parce qu'elle est endettée jusqu'au cou et ce sont les meubles qui partent ».*

– *«L'idée de supprimer le statut de cohabitant avec derrière ça l'idée que chacun ait des droits individuels ».*

On voit bien, à travers toutes ces paroles, l'impact négatif de ce statut de cohabitant sur la solidarité entre personnes très pauvres, mais aussi l'impact sur la vie de famille ou sur la vie amoureuse.

Dès lors, il semblerait logique que cette loi sur la cohabitation soit au moins examinée si pas supprimée. C'est une revendication qui est déjà revenue plusieurs fois lors d'Université Populaire Quart Monde :

– *« Mais la revendication existe [...] : c'est l'individualisation des droits [...]. Donc on ne va plus diminuer son droit s'il est cohabitant, s'il accueille son fils majeur, etc. » (UP du 20 novembre 2007)*

– *« On veut supprimer la loi sur la cohabitation car les personnes perdent de l'argent. Les jeunes ont tendance à quitter la famille, il y a moins de logements disponibles et les jeunes louent des taudis. Même s'il faut payer un peu plus de contributions, que chacun garde des indemnités. A croire qu'on est sanctionné quand on peut vivre un peu mieux. Cette loi rend parfois les gens*

inhumains car on ne laisse même pas un chien dehors ». (Évaluation de l'Université populaire de juin 2011)

La revendication existe donc, il serait intéressant de se pencher sur les futurs plans belges de lutte contre la pauvreté pour voir si elle sera prise en compte.

5. L'EDUCATION

L'accès au travail, la situation des revenus, la santé, les chances dans le domaine de l'intégration et de la participation sociales sont toutes en relation avec le niveau d'éducation. Dans une société où l'éducation est un facteur de plus en plus déterminant pour la position sur l'échelle sociale, les personnes peu qualifiées restent sur la touche. La formation constitue donc une donnée cruciale dans le domaine de la pauvreté et de l'inclusion sociale⁹¹.

L'enseignement est une compétence communautaire. Cela explique qu'on ne le retrouve pas dans les objectifs visés par le plan fédéral de lutte contre la pauvreté de 2008. Les Communautés flamande et française exercent cette compétence pour la Région de Bruxelles-Capitale. Concernant le Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté, nous nous baserons sur l'objectif stratégique n°16 (réaliser le droit à la formation) ainsi que sur les actions qui en découlent.

Le PAN Inclusion 2008-2010 met particulièrement l'accent sur le soutien à la parentalité, ainsi que sur la lutte contre le décrochage scolaire, qui passe par le soutien aux écoles de devoirs. Une attention particulière sera également de mise pour la Communauté française qui veillera à ce que les élèves en séjour irrégulier puissent être inscrits, et proposera des conditions d'accueil particulières aux Roms⁹².

Le Plan fédéral de développement durable 2009-2012, quant à lui ne fait que mentionner l'importance de l'accès à l'éducation et à l'instruction, comme étant une des trois capacités minimales (avec celle de disposer d'un niveau de vie décent et celle de vivre longtemps et en bonne santé) nécessaires en matière de capital humain à une personne pour réaliser l'éradication de la pauvreté⁹³.

Suite à la relecture des paroles des militants lors des Universités Populaires, cinq thèmes sont ressortis : la non-gratuité de l'école, la relégation, l'importance de l'école, le soutien aux parents et les difficultés liées à l'école rencontrées par les personnes étrangères.

A. La non-gratuité de l'école

La Constitution belge à son article 24 déclare : « Chacun a droit à l'enseignement dans le respect

91 Panincl 2008-2010, annexe 5.2.7 : indicateurs Panincl : analyse. p.180

92 Le PAN Inclusion 2008-2010, pp. 21-23

93 Le Plan fédéral de développement durable 2009-2012, p15

des libertés et droits fondamentaux. L'accès à l'enseignement est gratuit jusqu'à la fin de l'obligation scolaire. »⁹⁴.

Cependant, il apparaît que « *l'école est loin d'être gratuite* » (Université populaire du 21 septembre 2010). La difficulté, voire l'impossibilité, au moins à certains moments, de faire face aux frais scolaires et les conséquences qu'elles entraînent compromettent la scolarité des enfants, tant quantitativement que qualitativement⁹⁵.

En effet, comme le disent les militants : « *Il y a les fournitures, le cartable, les frais d'administrations, la garderie, la cantine, l'étude, les frais et déplacements et les sorties de piscines* ». « *Il y a de multiples sorties de classes (classes de neige, classes vertes, aller au musée, à la mer, ...)* ». (UP du 21 septembre 2010).

Malheureusement, « *parfois les écoles, les professeurs, n'ont pas la mesure de ce qu'ils demandent pour les familles qui ont des ressources très basses. Ils pensent que c'est juste un classeur mais ça peut devenir impossible pour une famille avec des faibles ressources* ». (UP du 21 septembre 2010).

Il apparaît également que les difficultés financières peuvent entraîner des difficultés pour l'enfant dans l'école : « *Ne pas savoir tout payer peut donner la honte aux enfants et aux parents, et parfois les parents doivent donner de fausses excuses parce qu'ils ne savent pas payer* » (UP du 21 septembre 2010).

« *On était dans une école assez élitiste. Tu marches ou tu crèves, soit en gros t'as les 'thunes' et ça va, soit t'en n'as pas et t'es mis de côté. C'est une école où on disait « On va éviter les inégalités », alors on avait un uniforme : c'était le bleu, le blanc, le noir; mais le problème c'est que les gens veulent quand même se distinguer en ayant les marques les plus prestigieuses. Donc ce n'était pas du tout égalitaire ; ça me révolte. Les livres changeaient tout le temps, les voyages étaient à des prix astronomiques, c'était scandaleux. Les gens n'osaient pas aller voir la direction parce qu'ils avaient peur de se faire mal voir* ». (UP du 21 septembre 2010).

Le Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté⁹⁶ prône, dans le point sur l'enseignement, plusieurs objectifs, comme l'égalité de réussite, ainsi que l'égalité d'accès et d'utilisation de l'enseignement.

Pour les militants, les coûts financiers liés à l'école sont une véritable préoccupation, et sont perçus comme faisant obstacle à la garantie de ces égalités. Ainsi, certains évoquent des « *listes noires de*

94 Article 24, paragraphe 3 de la Constitution belge.

95 voir *L'enseignement fondamental et secondaire n'est pas gratuit. Le droit à l'éducation est-il assuré pour chaque enfant?* réseau enseignement, ATD Quart Monde, Belgique, novembre 1999 ; Grande Pauvreté et Droits de l'Enfant. 12. Le droit à l'éducation. Les principes : l'obligation et la gratuité de l'enseignement, analyse d'ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, 2009.

96 *Plan Bruxellois, Op. Cit.*, pp. 72-76

familles qui ne paient pas ». « *Les écoles se passent cette liste et donc on sait quels sont les parents qui ne paient pas* ». Alors, « *quand les parents veulent changer leur enfant d'école, ils ne peuvent pas* ». (UP du 21 septembre 2010).

Le Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté⁹⁷ propose une série d'actions en vue de lutter contre ces inégalités : l'octroi d'une bourse d'étude, soutenir les élèves en proposant des activités qui évitent le décrochage (atelier d'apprentissage des langues, ateliers musicaux, théâtre, ...), ou encore des écoles de devoirs, soutenir les écoles via des subsides, et enfin soutenir les parents via des « enseignements de la seconde chance » (cours d'alphabétisation, d'apprentissage des langues).

Le plan parle également de mettre en place une « intervention financière pour les repas scolaires et le transport de et vers l'école pour les enfants de Tsiganes »⁹⁸. Cette mesure ne s'appliquerait cependant qu'aux enfants tsiganes et ne prend pas en compte les coûts supplémentaires énoncés ci-dessus par les militants (fournitures, garderie, sorties...).

Face à ce constat, les militants ont mis en avant des actions mises en place dans certaines écoles pour garantir la gratuité de l'enseignement ou au moins, atténuer les obstacles financiers dans l'enseignement ⁹⁹ :

- « *Lors des journées portes ouvertes, investir l'argent récolté dans les voyages pour que les enfants dont les parents n'ont pas les moyens puissent assister aux activités et aux excursions* ».
- « *Quand on rentrait en première primaire, on recevait déjà les premières interventions au niveau scolaire : le cartable, les crayons de couleur, les livres, le dictionnaire, le carnet d'avis, le journal de classe, ... c'était fourni par l'école* ».
- « *Avoir la liste du matériel d'école fin juin permet de profiter des soldes* ».
- « *Parfois l'école organise des ventes pour que les parents payent moins cher. Ce qui existe aussi, c'est la prime de rentrée, c'est une petite aide pour les parents* ».
- « *Parfois l'école accepte que les parents paient par mois* ». « *Il peut y avoir des arrangements. Ça dépend. Il y a des écoles où ça se passe comme ça et d'autres où ça ne se passe pas comme ça* ».

B. La relégation

Les militants soulignent que leurs enfants, en difficulté scolaire, ont plus de risques que les autres d'être « mis à part », exclus, relégués vers l'enseignement spécialisé, ou encore de quitter

97 Ibid.

98 Ibid., p. 73

99 Université populaire du 21 septembre 2010 : des faits d'actualité qui interpellent

l'enseignement secondaire sans avoir les outils en main pour entrer dans le monde du travail.

En effet, les indicateurs de l'enseignement¹⁰⁰ corroborent un constat dénoncé depuis de nombreuses années : les enfants défavorisés sont ceux qui vivent le plus l'échec scolaire, l'orientation en enseignement spécialisé ou vers des options peu porteuses d'avenir.

- « *Je dois vous avouer une chose : quand j'étais à l'école, j'étais exclue. On ne voulait pas que je joue avec les autres non plus.* » (UP du 15 septembre 2008).

- « *Il faut arrêter de mettre des enfants défavorisés en enseignement spécial.* (UP du 21 septembre 2010).

- « *Il faut réduire le fossé entre l'enseignement et le monde du travail* » (UP juin 2010).

D'autres témoignent encore : « *Il venait d'une famille avec beaucoup d'enfants et directement on les avait mis dans l'enseignement spécial et ils avaient été forcés d'apprendre un métier qu'ils n'aimaient pas* ». (UP du 21 septembre 2010).

« *Ce sont quand même les jeunes qui ont le moins de diplômes et qui ont le moins de formation qui restent le plus longtemps au chômage. (...) On leur a dit pendant tout le temps où ils étaient à l'école qu'il étaient nuls et qu'ils ne valaient pas grand chose, ça ne les aide pas non plus à se présenter à un patron et pour avoir un emploi* ». (UP du 21 Octobre 2010 Bruxelles).

« *Tous les enfants ne sont pas égaux devant l'école, il y en a qui, du fait de leur situation, vont réussir et d'autres qui risquent fort l'échec.* » (UP du 18 septembre 2007).

C. L'importance de l'école

Le Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté reconnaît l'importance de l'enseignement. En effet, celui-ci déclare que « L'enseignement joue un rôle essentiel dans la promotion – prioritaire – du développement des atouts dans la vie. L'enseignement et la formation constituent, par différentes fonctions, un levier important dans la lutte contre la pauvreté : ils jouent notamment un rôle dans la promotion de la mobilité sociale et de l'intégration en offrant des connaissances et des compétences de base. L'enseignement prépare l'entrée sur le marché du travail. L'éducation et la formation tout au long de la vie permettent d'actualiser et de renforcer en permanence le parcours professionnel »¹⁰¹.

100 Statistiques officielles de la communauté française. Voir les analyses [Grande Pauvreté et Droits de l'Enfant : 8. Droit à l'éducation : l'enseignement en Communauté française, une situation profondément inégalitaire](#), 2008 ; [9. Droit à l'éducation : la situation des enfants précarisés dans l'enseignement fondamental](#), 2008 ; [10. Droit à l'éducation : La situation des jeunes en situation de précarité dans l'enseignement secondaire](#), 2008 ; [11. Droit à l'éducation : orientation massive d'enfants précarisés en enseignement spécialisé](#), 2008.

101 Le Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté p. 40

En lisant les paroles des militants, on voit qu'ils accordent de l'importance à l'école : elle est indispensable pour l'avenir professionnel et pour la construction de l'identité, aussi bien pour eux-mêmes que pour leurs enfants.

« *Il faut se battre pour eux [nos enfants] et se battre pour l'éducation et l'école en priorité* » (UP du 20 janvier 2009).

« *Je pense que l'école c'est plus que d'avoir du travail plus tard. Si un enfant ne va pas à l'école, s'il ne sait pas lire, s'il ne sait pas écrire, il ne sera jamais libre dans la société. Il ne pourra jamais comprendre ce qu'il se passe autour de lui, dire qui il est* ». (UP du 17 février 2009).

« *Moi j'ai fait mes études jusqu'à la troisième secondaire, je l'ai commencée, je l'ai jamais terminée [...]. J'aimerais bien recommencer les cours, mais comme je n'ai pas eu mon bulletin de troisième secondaire, je ne peux suivre aucun cours. A cause de ça, je suis sans qualification, je n'arrive pas à trouver de travail.* » (UP du 17 octobre 2009).

Il ressort également certaines attentes vis à vis de l'école :

- « *On nous dit que c'est à nous d'éduquer nos enfants mais nous voudrions bien que l'école fasse davantage pour bien éduquer nos enfants. S'il y a moins de moyens, il y aura moins de professeurs et des classes de plus en plus grandes* ». (UP du 20 janvier 2009).

- « *L'école est importante mais surtout, l'école doit être juste. Et donner à chacun sa chance. On a le droit de s'exprimer.* » (UP du 17 février 2009).

- « *Il faut réduire le fossé entre l'enseignement et le monde du travail. Que les enseignants écoutent plus le projet du jeune* ». (UP juin 2010)

- « *Dans certaines écoles, on diminue tout ce qui est professionnel alors que je pense qu'à notre époque on a aussi besoin de bons maçons, de bons électriciens, ...* » (UP du 21 octobre 2010, Bruxelles).

D. Le soutien aux parents

Le plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté¹⁰² énonce parmi les actions proposées un soutien aux parents. Celui-ci se manifesterait via des soutiens à l'engagement et à l'implication des parents dans l'école. Actuellement, deux actions sont entreprises à ce sujet par la VGC (Commission Communautaire flamande de Bruxelles) : le règlement scolaire contiendra une déclaration d'engagement, et des associations de parents, des cercles d'amis...qui, en lien avec une école néerlandophone, seront agréés et subsidiés¹⁰³. Aucune action de la COCOF (Commission

¹⁰²Plan bruxellois, Op. Cit., pp. 72-76

¹⁰³Ibid.

Communautaire Francophone de Bruxelles) n'apparaît dans le plan à ce sujet.

Une part importante de l'échec de l'école par rapport aux enfants défavorisés est due au manque de relations ou aux mauvaises relations entre familles et écoles. En effet, les relations entre familles défavorisées et écoles sont caractérisées par une méconnaissance et une incompréhension réciproques. Elles entraînent de multiples malentendus et maladresses, de part et d'autre. Les parents ne connaissent pas ou mal l'école ; ils en ont peur et s'y sentent mal à l'aise. Leur difficulté à comprendre et répondre aux multiples exigences scolaires, le « regard » qu'ils sentent parfois porté sur eux-mêmes et leurs enfants, les multiples « accrocs » qui surgissent dans la classe, dans la relation avec les enseignants, accentuent les difficultés. Les enseignants connaissent peu la vie des enfants défavorisés et de leurs familles. Ils ont tendance à juger les comportements qu'ils ne comprennent pas, en fonction de leurs propres cadres de références. Ainsi, des enseignants pensent que les familles défavorisées se désintéressent de la scolarité de leurs enfants, parce qu'elles ne réagissent pas aux avis, ne se montrent pas à l'école.¹⁰⁴

Pourtant, les militants sont demandeurs de ces soutiens à l'engagement et à l'implication dans la scolarité de leurs enfants : « *Est-ce qu'il ne faut pas plutôt les soutenir dans leurs difficultés ? Car finalement des parents qui sont vraiment désintéressés de leurs enfants, je crois qu'il n'y en a pas beaucoup* ». (UP du 17 février 2009).

« *C'est vrai qu'au départ, je n'osais pas [aller voir l'école]. J'avais peur. Ce n'était pas facile et je pense qu'il y a sûrement encore beaucoup de familles qui ont ce problème-là. Je trouve que c'est important qu'il y ait un soutien derrière pour aller avec eux et leur montrer qu'il ne faut pas avoir peur et leur expliquer ce qu'ils peuvent faire* ». (UP du 27 mars 2009).

Ils souhaitent une réelle collaboration, et non des décisions prises unilatéralement, « *c'est-à-dire des décisions prises sans qu'il n'y ait vraiment eu de dialogue ou de concertation. Des décisions sans connaître la famille, son histoire, son combat. Des décisions où le jugement sur les personnes prime sur le respect de la relation humaine.* » (UP du 27 mars 2009).

Ils relèvent l'importance du dialogue, de l'échange, mais aussi de la confiance afin que cela se passe bien : « *On doit avoir un début de confiance, sinon c'est impossible de travailler. Le mot confiance pour moi, c'est un mot très fort.* » (UP du 27 mars 2009).

104 Communiquer avec l'école, c'est important..., groupe de travail ATD Quart Monde, nov. 2003

E. Les difficultés liées à l'école rencontrées par les personnes étrangères

Bien que la plupart des militants soient des personnes belges ou régularisées, il ressort de leur parole une préoccupation autour des difficultés liées à l'école rencontrées par les personnes étrangères, notamment les Roms :

« Une dame est là depuis dix ans. Les enfants vont à l'école et sont en secondaire. On leur dit qu'ils doivent partir ». (UP du 21 septembre 2010).

« Les Roms sont obligés de retourner en France à cause de l'école pour les enfants. (UP du 21 septembre 2010).

« C'est la situation d'une jeune fille Rom qui est orientée d'office dans l'enseignement professionnel alors que son parcours lui permettrait de faire autre chose, en raison de la situation de sa famille et en raison de sa propre situation. » (UP du 17 octobre 2009).

6. L'ÉNERGIE ET L'ENVIRONNEMENT

Bien qu'ils ne soient que peu abordés dans les plans de lutte contre la pauvreté, comparativement à d'autres sujets, nous avons décidé de faire un point spécifique sur ces deux thèmes. Deux Universités Populaires traitaient en effet de ces sujets, celle du 18 novembre 2008 sur « L'Énergie », et celle du 17 novembre 2009 avec pour titre « Que laissons-nous comme terre à nos enfants ? ».

Le Plan National d'Inclusion 2008-2012 ne se contente que de ses trois axes (logement, emploi et pauvreté infantile) et donc n'évoque pas l'énergie ou l'environnement. De son côté, le plan de développement durable traite tout du long de ces aspects, de façon transversale, en les reliant à d'autres thématiques, comme on a déjà pu le voir pour certains points dans ce travail. Ne restent alors que le plan fédéral 2008 et le plan bruxellois 2010 pour évoquer séparément ces questions. Le premier a pour objectif 5 un accès garanti à l'énergie. Quant au deuxième, il souhaite, dans son objectif stratégique 18, un environnement qui favorise le bien-être.

A. L'Énergie

Voici différentes phrases tirées de l'Université Populaire du 18 novembre 2008 sur l'énergie:

– « *Souvent, on n'a pas le choix de son système de chauffage. Quand on est dans un logement social [...] il y a de pertes selon si on fait attention ou non dans tout ce qui est commun puisque c'est ce qu'il faut payer ensemble.* »

– « *C'est difficile de faire des économies quand le logement est de mauvaise qualité. Par exemple, quand c'est du simple vitrage, il y a beaucoup d'air qui rentre dans la pièce, courants d'air, humidité.* »

– « *Six ampères ce n'est pas évident, il faut tout calculer. Il ne faut pas mettre 36 choses à la fois, sinon ça pète. [...] Parfois, ça prend trop la tête parce qu'il faut tellement réfléchir et faire attention à l'énergie.* »

– « *C'est bien les économies d'énergie. Mais les ampoules économiques ça coûte cher. [...] Mais si elle doit acheter pour toutes ses lampes, des trucs économiques, ça fait déjà un bon trou dans le budget.* »

– « *Un des membres de notre cellule, [...] ça fait 4 ans qu'il est totalement sans électricité et sans chauffage. Et ce qui me frappe, c'est que pour arriver à se débrouiller, c'est compliqué, et à la limite, ça revient cher. Pour avoir un peu de radio, ben il doit acheter des piles, pour s'éclairer c'est à la bougie et c'est dangereux,...* »

– « *Le problème c'est que la loi sur l'énergie est mal faite et qu'on ne peut pas empêcher le*

fournisseur de demander à l'intercommunale de venir couper ou de placer un compteur à budget. »
– « *Il y a une grosse exception à la règle : c'est que les Intercommunales vont quand même pouvoir vendre du gaz ou de l'électricité aux clients protégés, donc à ceux qui ont droit au tarif social. »*
– « *C'est quelque chose qu'il faudra reprendre plus tard pour savoir quelle a été l'évolution du droit à l'énergie depuis cette libéralisation. »*

Dans ces différentes phrases, les militants Quart Monde témoignent de deux préoccupations. La première concerne la libéralisation du secteur de l'énergie en 2007 en Belgique. La seconde est relative au fait qu'il est dur de gérer son énergie et d'en jouir pleinement quand on est en situation de précarité.

Le plan fédéral 2008 de lutte contre la pauvreté traite de ces réalités. Il reconnaît qu'« il y a encore des personnes qui sont confrontées à une coupure totale ou partielle d'alimentation en énergie. Pourtant, l'énergie est un besoin de base qui est nécessaire pour mener une vie digne. Ne pas avoir accès au gaz, à l'eau ou à l'électricité dans la vie quotidienne en Belgique est inacceptable » et que les « groupes de population les plus défavorisés sont les plus fortement touchés par l'augmentation des prix de l'énergie »¹⁰⁵. Dans sa proposition 47, il propose que le gouvernement veille « avec toutes les Autorités de ce Pays, à garantir l'accès à l'énergie pour tous, en tant qu'il s'agit d'un élément constitutif du droit à mener une vie conforme à la dignité humaine »¹⁰⁶. Le plan propose également de mettre en œuvre rapidement l'automatisation du tarif social ainsi que de continuer à soutenir financièrement les CPAS en matière de politique énergétique¹⁰⁷. Enfin, le plan souligne que l'accord « Le consommateur dans le marché libéralisé de l'électricité et du gaz » et autres codes de conduite ont été signés avec les fournisseurs et autres prestataires de services, mais ils n'ont pas forcément été respectés. Du coup, le plan propose en point 48 que « Le Ministre de l'énergie, en concertation avec le secteur, évaluera les codes de conduite qui ont été convenus avec ces derniers et étudiera, le cas échéant, leur inscription dans une loi »¹⁰⁸.

Le plan bruxellois 2010 prévoit également un système de protection sociale, dans le cadre des marchés libéralisés de l'électricité et du gaz, destiné à garantir un approvisionnement minimal en électricité et en gaz aux ménages précarisés. Cela se fait à travers un statut de client protégé, avec un tarif social spécifique¹⁰⁹.

Le plan évoque aussi un système de Guidance Sociale Energétique (GSE) : « Il s'agit d'aider des

¹⁰⁵ *Plan fédéral, Op. Cit.*, p. 37

¹⁰⁶ *Ibid.*

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 39

¹⁰⁸ *Ibid.* - Au 1er avril 2012 (au moment où nous écrivons) le prix de l'énergie (gaz et électricité) a été légalement gelé en Belgique au niveau fédéral, probablement jusqu'au 1er janvier 2013 et un travail sur les prix et leur évolution est en cours.

¹⁰⁹ *Plan bruxellois, Op. Cit.*, p. 77

personnes défavorisées à adapter leur comportement en vue de diminuer ou de stabiliser leur consommation d'électricité et de gaz ou de mazout sans toucher à leur confort »¹¹⁰. Il prévoit aussi de renforcer l'accessibilité des primes à l'énergie, destinées à couvrir une partie ou tout le coût d'une solution énergétiquement plus performante, pour les ménages les plus défavorisés.

B. Environnement

Le Plan bruxellois de lutte contre la pauvreté est le seul à avoir une partie consacrée à l'environnement. Dans son objectif stratégique 18, il souhaite investir dans un environnement qui favorise le bien être, à travers la revalorisation d'espaces publics, d'infrastructures de proximité, de rénovation du logement, etc... C'est donc plutôt dans ce sens que le plan aborde la question de l'environnement, et non pas dans le sens de la relation des personnes pauvres avec la question environnementale.

Lors de l'UP du 17 novembre 2009, le thème était justement la préservation de l'environnement à travers la question « Que laissons-nous comme terre à nos enfants ? ». On a pu départager deux catégories de témoignages. Certains montrent que cette préoccupation écologique est éloignée des personnes pauvres. D'autres montrent qu'au contraire ces questions peuvent paraître proches.

Eloigné :

– « *Arnaque [...] C'est parce qu'on nous fait croire, je crois qu'on nous bourre beaucoup le crâne avec l'écologie et alors quand on pense qu'il y a les grandes puissances comme l'Amérique qui rachètent les droits de polluer. Et nous, qu'est-ce qu'on peut changer en économisant par exemple un petit peu, et eux ils achètent le droit de polluer, donc pour moi c'est de l'arnaque.* »

– « *L'écologie, c'est une affaire de riches. On a parlé tout à l'heure de taxes. Si on veut faire du tri, il faut acheter trois sacs différents et pas un seul.* »

– « *Il y a un problème : si on consomme moins, on va polluer moins mais les entreprises vont moins bien fonctionner et il y aura plus de chômage.* »

– « *Si on a des frigo, des appareils électroménagers et tout ça, et qu'ils sont cassés, si on n'a pas de voiture pour aller les porter, il faut payer quelqu'un pour aller les apporter. Ou alors si on n'a pas l'argent pour payer quelqu'un, on doit mettre ça au fond du jardin ou dans la cave. Alors les autres nous voient comme des pollueurs.* »

– « *Souvent on achète un frigo d'occasion, et on nous dit que quand on achète un neuf, il faut aller le remettre où on l'a acheté, mais nous, souvent, on achète des occasions parce qu'on a peu de moyens.* »

¹¹⁰Ibid., p. 78

– « Nous prôtons d'acheter local comme les pommes, le lait mais ça pourrait coûter plus cher que dans les grands magasins. [...] Les produits qui s'achètent de l'Amérique du Sud, etc., coûtent parfois moins cher que ce qui se fait ici pour les gens qui n'ont pas beaucoup de sous, c'est important quoi. »

– « C'est vrai qu'on ne peut pas sensibiliser des jeunes et les enfants à l'environnement quand on vit dans des quartiers très dégradés où la vie est difficile. »

Proche :

– « Tout le monde se sentait concerné par le sujet parce que tout le monde peut poser des gestes quotidiens sans envisager Kyoto ou le protocole de ceci ou de cela. [...] Les petits gestes quotidiens, ça vaut la peine d'en parler parce que ça fait avancer... »

– « Pourquoi pas acheter des fruits d'ici et de saison, ça permettrait de développer nos vergers et nos espèces de pommes, remettre en valeur les pommes de naguère. »

– « Et plusieurs dans les groupes, on a quand même beaucoup dit qu'on était concerné par ces questions qui étaient liées à l'écologie, à l'environnement à cause des enfants, à cause du futur. »

– « Et j'ai découvert dans cette visite¹¹¹ le souci malgré tout de voir ce qu'on peut récupérer, et l'histoire du traitement des fumées, ça a été progressif dans la réflexion, comment moins polluer et traiter ces fumées, ça m'a vraiment impressionnée. »

Voici encore deux témoignages tirés d'autres Universités Populaires que celle du 17 novembre 2009

- « Ils ont aussi pris l'initiative de former un groupe pour économiser l'énergie et apprendre comment faire. » (UP du 21 octobre 2008)

– « Il s'agit de 14 familles qui représentent environ 75 personnes qui viennent d'inaugurer leur propre logement¹¹², donc ils ont conçu pendant 5 ans : les plans, les matériaux etc. Et ils ont fait une maison, c'est-à-dire une maison où il n'y a pas du tout de perte d'énergie et où il n'y a pas du tout de radiateur, donc c'est assez révolutionnaire. Ce projet vient de démarrer et il sera pilote, c'est-à-dire que beaucoup d'autres logements, à Bruxelles entre autre et en Wallonie vont être construits sur ce modèle là ». (UP du 21 septembre 2010)

111 Un des groupes de l'Université Populaire quart Monde avait visité le centre de traitement et d'incinération de Bruxelles.

112 Projet « Espoir » combinant habitat collectif, construction passive et accession à la propriété à Molenbeek

<http://espoirmolenbeek.blogspot.com/> (sur le modèle des [Community Land Trust](#))

7. L'ACCES A LA MOBILITE ET AUX SERVICES PUBLICS

Dans notre travail, nous n'avons trouvé aucune mention de la part des militants Quart Monde au sujet de l'accès aux services publics. L'accès à la mobilité est à peine plus évoqué : on y trouve deux références dans deux Universités Populaires différentes.

-« Une fois par an, la STIB ou la SNCB organise une journée de voyage gratuite. Libre à chacun de s'instruire et d'aller, je ne sais pas, à St-Vith, à Stavelot ou à Malmédy, des endroits boisés. [...] C'est vrai que ce n'est qu'une fois par an, mais c'est déjà ça. » (UP du 17 novembre 2009)

-« Il n'y a pas de moyen de locomotion pour arriver à 6 heures à un travail. [...] Avec les moyens de locomotion, c'est pas possible si on n'a pas de voiture ». (UP du 15 mars 2011)

On voit qu'il y a tout de même une préoccupation concernant le lien entre emploi et mobilité : quand on n'est pas motorisé, le marché de l'emploi se referme encore un peu plus. De nombreux rapports, comme par exemple celui du Délégué aux Droits de l'Enfant, mettent également en avant l'importance de la mobilité sur la vie sociale et professionnelle : « Le manque de mobilité est synonyme d'isolement social pour la plupart des personnes précarisées. Sans mobilité, elles ne peuvent trouver un travail, elles doivent trouver des solutions pour se rendre dans les services sociaux, ce qui demande de l'énergie, de la patience et...de l'argent », ainsi que l'inexistence des transports en commun dans certains endroits en milieu rural ce qui nécessite une « voiture qui est la condition cachée pour trouver un travail »¹¹³.

Les plans bruxellois et fédéraux 2010 de lutte contre la pauvreté abordent, quant à eux, ces sujets de façon assez approfondie. Le PAN Inclusion 2010 ne fait bien évidemment aucune mention de ces aspects, et si le plan de développement durable 2009 parle bien de mobilité, c'est plus en rapport avec l'environnement et non pas avec la question de la pauvreté.

En matière de mobilité, le plan bruxellois 2010, dans son objectif stratégique 19, souhaite la renforcer pour les Bruxellois. Mais aucune action spécifique n'est détaillée, le plan ne rentre pas dans les détails, à part l'organisation de transports sociaux pour les plus démunis et une enquête sur la mobilité des ménages¹¹⁴.

Le plan fédéral 2008 évoque plus l'accès aux services publics en général, c'est d'ailleurs son objectif 6. Il évoque tout d'abord beaucoup l'aide juridique, souhaitant réconcilier justice et personnes pauvres¹¹⁵. Dans son action 6.2, il mentionne la mobilité et reconnaît que les plus pauvres

113 Délégué général de la communauté française aux droits de l'enfant, *Dans le vif du sujet. Rapport relatif aux incidences et aux conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et leurs familles*, Communauté française de Belgique, Bruxelles, Novembre 2009, p. 47. <http://www.dgde.cfwb.be/index.php?id=2800>

114 *Plan bruxellois, Op. Cit.*, p. 41

115 *Plan fédéral, Op. Cit.*, pp. 40 et 41

ne disposent pas d'un moyen de transport privé et qu'ils sont donc très dépendants des transports publics. Dans sa proposition 55 il appelle donc à davantage d'informations sur le statut OMNIO en matière de transports publics et surtout à octroyer cet avantage complémentaire automatiquement et le plus rapidement possible¹¹⁶.

Le plan continue en insistant sur le maintien des services de la poste et rappelle l'idée, apparemment déjà évoquée avec « La Poste », du facteur comme messenger social¹¹⁷. Il évoque ensuite l'accès aux services téléphoniques et à internet pour les plus démunis, à travers des tarifs sociaux et la mise à disposition d'ordinateurs¹¹⁸.

116 Ibid., p. 41

117 Ibid., p. 42

118 Ibid., pp. 43-44

CONCLUSION

Pour terminer ce travail, nous allons, non pas faire un résumé de l'ensemble, mais plutôt mettre en avant certains points qui nous semblent intéressants.

On peut tout d'abord faire un constat concernant les points les plus importants, suivant la taille de ces différentes parties. C'est la question de l'emploi qui vient en premier, suivi de celle sur le logement, puis viennent ensuite sensiblement ensemble les questions d'éducation et de revenu.

On se rend également compte qu'en général, peut-être mis à part le point sur l'accès aux services publics, toutes les questions sont abordées par les plans belges de lutte contre la pauvreté et par les participants aux Universités Populaires Quart Monde. Il n'y a pas de points importants qui soient « oubliés » par l'une ou l'autre partie. Quelque part, cela veut dire que, du côté des plans de lutte, il y a une certaine perception des réalités vécues de la pauvreté, et du côté des militants, il y a là aussi une connaissance des moyens engagés par les pouvoirs publics.

Ces deux matériaux de travail, que ce soit les plans de lutte contre la pauvreté ou les paroles de militants Quart Monde, s'éclairent souvent mutuellement, permettant de mettre l'accent sur un point qui n'a pas été assez développé, ou encore de souligner des aspects non pris en compte par l'autre partie. A travers ce travail, il nous a semblé que nous arrivions à dresser dans une certaine globalité un panorama des questions liées à la pauvreté en Belgique aujourd'hui.

Nous avons également remarqué, dans l'introduction de plusieurs thèmes, que souvent ceux-ci sont très liés, notamment pour les grands points – Emploi, Logement, Revenu. C'est à dire que quand on est privé d'un de ces aspects, il y a toute une série de conséquences pour les autres. Si on perd son emploi, on risque de perdre son logement, et de là il peut y avoir répercussion sur les allocations chômage ou les soins de santé, etc... Les plans de lutte contre la pauvreté l'ont évoqué, mais c'est surtout des paroles des participants aux Universités Populaires Quart Monde qu'est ressortie cette cruciale constatation.

A la suite de ce travail, on peut également remarquer que certaines problématiques reviennent dans plusieurs points abordés. Il en est ainsi par exemple pour l'accès à l'information, qui est souvent problématique, et qui a été évoqué dans la partie sur le revenu, concernant les dettes, dans celle sur la santé, et également pour l'accès à la mobilité et aux services publics. La question de la peur est également apparue plusieurs fois, dans les parties sur le revenu (concernant les médiateurs de

dettes), la santé, le logement, mais aussi de l'emploi, de manière plus sinieuse. Enfin la difficulté d'obtenir un statut a été évoquée à plusieurs reprises, notamment concernant l'automatisation du statut OMNIO.

Enfin, il nous semble important, dans cette fin de conclusion, de revenir sur certains points où il y avait des divergences entre les plans de lutte contre la pauvreté et les paroles des participants aux Universités Populaires Quart Monde, ou bien aux endroits où ces deux parties ne se rencontraient pas.

Ainsi, concernant l'emploi, les plans de lutte contre la pauvreté ne cherchent pas forcément à faire respecter ce droit en tant que tel, mais propose plutôt des mesures d'aide, d'encouragement à l'emploi. Notamment à travers des mécanismes tel l'article 60 ou les titres-services, qui sont, au contraire, critiqués par les participants aux Universités Populaires comme étant des emplois précaires.

Au niveau du logement, plusieurs militants mettent en avant que le système de l'adresse de référence ne fonctionne pas toujours, alors que les plans de lutte contre la pauvreté font plutôt le constat inverse. Plus important encore, ces différents plans ne mentionnent jamais toutes les difficultés liées au statut de cohabitant, alors que l'absurdité de ce statut est bien décrite par les participants aux Université Populaires, notamment ses conséquences sur la solidarité et la vie de famille.

Enfin, constatons à nouveau que si le plan fédéral de lutte contre la pauvreté a développé tout un point sur l'accès aux services publics, nous n'avons pas de témoignages à ce sujet de la part de militants. C'est peut-être, tout simplement et très vraisemblablement, parce qu'aucune Université Populaire, dans la période que nous avons choisie, ne traitait de ce sujet.

Éditeur responsable :
Herman Van Breen
Av. Victor Jacobs, 12
1040 – Bruxelles

Année 2012